

*Bilan du 3<sup>ème</sup> appel à projet  
« outils et démarches en vue  
de la réalisation d'agendas 21 locaux »*

# *Le développement durable dans les projets d'aménagement*



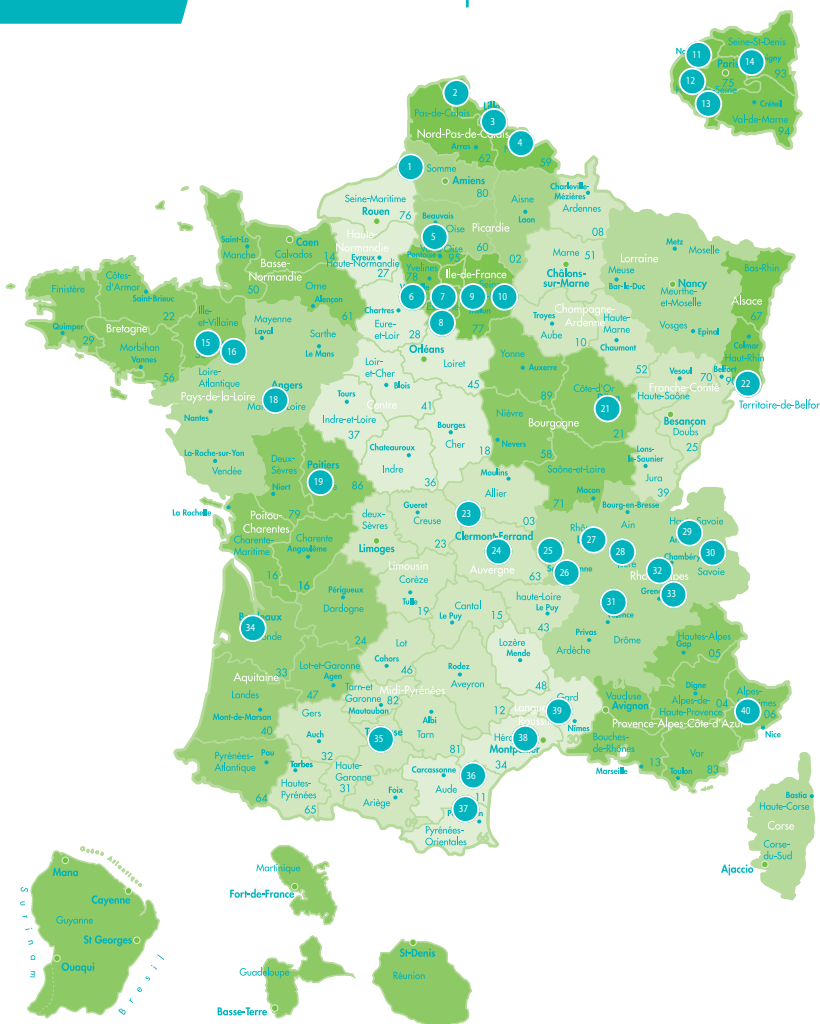
Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



Le 3<sup>ème</sup> appel à projets sur les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux a été lancé en mars 2003. Il aborde une phase opérationnelle dans la mise en œuvre des agendas 21 locaux par l'intégration des principes du développement durable dans les **projets d'aménagement**.

Les projets proclamés officiellement lauréats en 2004, portent sur la conception et la réalisation d'aménagements de haute qualité en termes de développement durable. Au terme de la procédure d'évaluation, et après délibération du jury, **40 projets lauréats ont été retenus**.

Un système de parrainage entre les projets lauréats et le Comité national Agenda 21 a été mis en place afin de capitaliser et de mutualiser les expériences. Ce dispositif a permis de contribuer à définir une grille de questionnements pour la conception, la conduite et la gestion d'un aménagement en termes de haute qualité de développement durable, présentée dans ce document.

\* Après trois ans de suivi, deux projets (17-Saint Nazaire et 20-Bourges) ont été réorientés et ont quitté le dispositif de suivi.

- 1 **Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI)**  
« Aménagement durable de la pointe du Hourdel - Baie de Somme »
- 2 **Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral**  
« Construction d'un quartier 21 et transformation de l'action publique »
- 3 **Communauté urbaine Lille Métropole**  
« La démarche MIEL 21 : Mutualisation des Initiatives EcoCitoyennes Locales »
- 4 **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)**  
« Natureville, réseau et label régional de projets environnementaux »
- 5 **Ville de Beauvais :**  
« Espace de la Mie au Roy : réhabilitation d'une ferme »
- 6 **Ville des Mureaux**  
« Agenda 21 local et référentiel pour le suivi et l'évaluation des projets de la ville »
- 7 **Association Départementale Gens du Voyage Essonne (ADGVE)**  
« Pour un habitat adapté aux gens du voyage »
- 8 **Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP)**  
« Les Docks de Ris-Orangis »
- 9 **Ville de Combs-la-Ville**  
« Démarche Qualité(s) (environnementale, architecturale, urbaine, paysagère) pour un aménagement durable des quartiers Nord-Est »
- 10 (1) **SAN de Sénart**  
« Charte de qualité environnementale des parcs d'activités »
- 10 (2) **SAN de Sénart**  
« Définition de l'agriculture périurbaine durable à Sénart »
- 11 **EPA Seine Arche**  
« Aménagement durable et territoire »
- 12 **Association Espaces**  
« Participation à la co-construction de l'aménagement durable du Val-de-Seine à travers une dynamique d'insertion sociale et professionnelle »
- 13 **Ville de Boulogne / SAEM Val de Seine Aménagement**  
« Création d'un quartier durable sur les terrains Renault »
- 14 **Ville de Saint-Denis**  
« Un habitat durable pour un quartier désirable »
- 15 **Communauté d'agglomération Rennes Métropole**  
« Un réseau de compétences au service des aménageurs mobilisés sur le développement durable »
- 16 **Communauté d'agglomération Vitré Communauté**  
« Construire ensemble et au moyen du saule tressé un cadre de vie attractif »
- 18 **Ville de Montreuil-Juigné**  
« Une opération pilote pour un nouveau quartier développement durable »
- 19 **Association R.E.S.P.E.C.T**  
« Analyse et évaluation des documents sectoriels de planification territoriale »
- 21 **Communauté d'agglomération dijonnaise**  
« "Ceinture verte", projet d'aménagement d'une lisière urbaine à Saint Apollinaire »
- 22 **Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA)**  
« Une zone d'activité intégrant les principes du développement durable »
- 23 **Commune de Charensat**  
« Mise en place d'un Centre d'Éducation au Développement Durable dans le Pays de Combrailles »
- 24 **Ville de Clermont-Ferrand et ADUHME (agence locale des Énergies)**  
« Un projet de coopération européenne pour favoriser l'aménagement de la ZAC de Tremonteix selon une démarche de Haute Qualité Environnementale »
- 25 **EPURES (agence d'urbanisme de la région stéphanoise)**  
« Mise en place d'un Conseil en Mobilité dans l'agglomération stéphanoise »
- 26 **Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole**  
« Aménager et gérer la zone d'activités de Molina La Chazotte dans une perspective de développement durable »
- 27 **Communauté urbaine du Grand Lyon**  
« "L'Anneau Bleu", scène d'observation et d'expérimentation dans le champ du développement durable »
- 28 **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**  
« Le PACTE pour la citoyenneté »
- 29 **Commune de Cran-Gevrier**  
« Un plan vert au cœur de la ville, en concertation avec les habitants »
- 30 **Parc Naturel Régional du Massif des Bauges**  
« Mise en œuvre de projets locaux d'aménagement et de développement durable pour les zones sous double influence "urbain-rural" »
- 31 **Ville de Romans et Communauté de communes du Pays de Romans**  
« Contrat de nappe de l'aquifère de la plaine romanaise (coopération ville-campagne pour une protection durable de la ressource en eau) »
- 32 **OPAC 38**  
« Un agenda 21 d'organisme »
- 33 **Ville d'Échirolles**  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »
- 34 **IMDDT (Institut du management du Développement Durable et des territoires)**  
« Adaptation et expérimentation du guide SD 21000 aux collectivités locales »
- 35 **Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation**  
« Programme Constellation : démarche intégrée et prospective d'analyse et d'évaluation de la Qualité Urbaine Durable »
- 36 **Ville de Narbonne et OPHLM de la Narbonnaise**  
« Requalification d'une Zone Urbaine Sensible dans le cadre de la Charte méditerranéenne de l'habitat »
- 37 **Réseau Culturel Terre Catalane & Pays de l'Agly**  
« La rencontre entre patrimoine et territoire : vers un tourisme durable »
- 38 **Union Régionale des organismes HLM du Languedoc-Roussillon**  
« Processus de conception intégré du développement durable et de la qualité environnementale : le "Domomètre®" »
- 39 **Ville de Sommières**  
« Requalification d'un espace urbain en zone inondable »
- 40 **Ville de Nice**  
« Le Plan Paysage : un élément de développement durable du Plan local d'Urbanisme en élaboration »

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT)  
Délégation au Développement Durable - Bureau Territoires et éco-responsabilité  
20, avenue de Ségur 75007 Paris  
Tel : 01 42 19 20 21 Fax : 01 42 19 17 54  
Site : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# édito

Depuis plus de 15 ans, le ministère en charge de l'environnement a poursuivi une politique incitatrice en faveur des démarches territoriales intégrant des préoccupations environnementales et de durabilité.

En 2003, le troisième appel à projets sur les "outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux " abordait un domaine opérationnel avec la mise en œuvre du développement durable dans les projets d'aménagement. Il s'agissait en particulier de conjuguer les différents principes de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain : diversité des fonctions urbaines, mixité sociale, maîtrise de l'étalement urbain, respect de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel, fondements pour un développement urbain durable.

L'identification d'expériences novatrices parmi les projets lauréats a permis de construire une grille de questionnements favorisant la prise en compte du développement durable dans les pratiques d'aménagement, articulée avec le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Vous trouverez cette grille ainsi que les outils développés par les porteurs de projets dans le présent document. Je tiens à remercier l'ensemble des collectivités locales, les porteurs de projet et les membres du Comité national agenda 21 pour avoir bien voulu s'engager dans cet échange d'expériences et cette élaboration collective.

J'espère que ce travail contribuera à éclairer les maîtres d'ouvrage sur les conditions et les critères de qualité pour une conception des projets en phase avec les exigences du développement durable, et qu'il permettra l'émergence de réflexions nouvelles sur la mise en œuvre d'une gouvernance locale adaptée à la conduite de ces opérations

**Michèle Pappalardo**, Déléguée interministérielle au développement durable



## Sommaire

<i>Trois ans de suivi de 40 projets d'aménagement</i>	02
<i>La grille de questionnements pour la prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement</i>	04
<i>Contenu du CD-ROM</i>	32

# Trois ans de suivi et de capitalisation de 40

**Le troisième appel à projets « outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux »**, publié en mars 2003, avait pour objectif, à partir de l'expérience de différents acteurs, **d'identifier des outils ou des démarches concernant des projets d'aménagement visant un haut niveau de qualité en termes de développement durable.**

De 2004 à 2007, une démarche de suivi avec les 40 lauréats a permis **d'échanger les expériences**

## Une fiche de suivi des projets lauréats au regard de 12 objectifs de haute qualité développement durable :

- Accompagner la décision, la conception et la mise en oeuvre du projet par l'information, le débat public et la participation
- Maîtriser les besoins de déplacements, recourir à des modes de transports alternatifs à la voiture et lutter contre les changements climatiques
- Valoriser le patrimoine et la création culturelle
- Améliorer la qualité des emplois créés et leur pérennisation
  - Prendre en compte le contexte de développement économique local
- Apporter des garanties en matière de santé et de sécurité aux habitants et aux usagers
  - Garantir la qualité et l'équité d'accès aux services, en fonction des besoins et modes de vie des différentes catégories de population, notamment les plus démunies
- Améliorer la qualité de vie des familles et le confort des usagers
- Favoriser une utilisation rationnelle des ressources naturelles, de l'énergie, des milieux et de l'espace
  - Respecter et articuler le projet avec les dispositifs de planification et les différentes politiques, aux différentes échelles
  - Responsabiliser les acteurs aux enjeux du développement durable dans la conception du projet et la conduite d'opérations
- Développer des modes et des pratiques de gestion innovants des aménagements

au sein du réseau et de **tirer les enseignements des pratiques des lauréats.** Pour cela, chaque projet lauréat a été accompagné par un ou plusieurs membres du Comité national Agenda 21 pour suivre l'avancement du projet, par un système de questionnements et d'échanges autour d'une fiche de suivi. Cette fiche croisait les 12 objectifs de l'appel à projets (voir encadré) avec les cinq finalités du développement durable définies dans le cadre de référence pour les agendas 21 locaux et les projets territoriaux de développement durable.

Pour chacun des objectifs, les binômes parrain(s)/lauréat ont dû indiquer :

- les actions ou les moyens mis en oeuvre localement pour tendre à la réalisation ou à la prise en compte de l'objectif.
 

Pour chaque action, il fallait préciser :

  - si elle était « classique » ou « innovante »
  - si elle était « transférable » ou « non transférable ».
  - son impact sur les cinq finalités du développement durable.
- Les points de vigilance, c'est-à-dire les informations à suivre plus particulièrement dans une perspective de processus d'amélioration continue de l'action.

Les équipes ont renseigné cette fiche une fois par an en moyenne.

Les données ont été collectées dans une base de données et analysées.

**Trois séries de « rencontres parrains-lauréats »** regroupant l'ensemble des acteurs du réseau ont été organisées en 2005 et 2006.

Ces journées ont permis d'améliorer le dispositif de suivi, de présenter l'ensemble des projets, d'échanger sur les expériences et de présenter

des expériences étrangères. Des temps de rencontre en binôme projets lauréat/parrain ont également été organisés pour compléter la fiche de suivi. Afin de rendre le dispositif lisible et de valoriser la démarche, **deux lettres d'information** ont été publiées.

## Une grande diversité de projets

Les 40 lauréats abordent l'intégration du développement durable dans l'aménagement selon une grande diversité :

- de thématiques (transports, énergies, qualité de vie, tourisme, évaluation, concertation, méthodologie de projet ...)
- d'échelles de projet (bâtiment, quartier, ville ou agglomération),
- de contexte territorial (urbain, rural, péri-urbain, friche, zone d'activité ...)
- de type d'opération mise en oeuvre (construction neuve, réhabilitation, rénovation urbaine, aménagement paysager...).

Cette variété des projets a permis de capitaliser une grande richesse d'expériences et d'outils présentés dans ce document.

## Comment les projets ont-ils répondu aux 12 objectifs fixés au départ ?

Le travail d'analyse et de comparaison mené nous donne les indications suivantes :

Globalement, tous les objectifs de « haute qualité développement durable » définis pour le choix des projets et comme cadre de suivi, ont été abordés, et ce de manière

# projets d'aménagement

innovante par au moins un lauréat. Plus de la moitié des équipes ont abordé la quasi-totalité des objectifs et pourraient être qualifiées de « projets transversaux ».

## Les 4 objectifs les « mieux » traités dans les projets sont :

- l'information et la participation des acteurs du projet
- l'articulation avec les dispositifs de planification et les politiques locales
- l'utilisation rationnelle des ressources
- la responsabilisation des acteurs aux enjeux du développement durable

Dans cette notion de « mieux traité », il faut veiller à distinguer les trois éléments qui la constitue : le traitement quantitatif (nombre d'actions) de l'objectif ; son traitement qualitatif (caractère innovant) ; sa formulation (plus ou moins précise). Par exemple, si la question de la participation et de l'information des acteurs du projet se distingue des autres, c'est à la fois parce que la quasi-totalité des lauréats l'ont abordé et que la majorité d'entre eux (30 projets) l'ont traitée de manière innovante. De plus, ce thème de la participation était un des seuls objectifs relatifs à la gouvernance de projet. Il agglomère donc des actions diverses (concertation, évaluation, partenariat, pilotage...).

Il en va tout autrement pour le thème sur l'articulation du projet avec les dispositifs de planification et les différentes politiques, aux différentes échelles. Il est le seul à avoir été abordé par tous les lauréats. C'est un incontournable des pratiques d'aménagement, mais les actions mises en œuvre relèvent de processus plus « classiques ». Dans l'ensemble des projets d'aménagement, l'utilisation rationnelle des ressources est un objectif largement abordé et qui fait l'objet de démarches innovantes. Il

constitue, avec les aspects environnementaux, un sujet d'action « maîtrisé » par les équipes.

## À l'inverse, les 5 objectifs les « moins bien » traités sont :

- la qualité des emplois et leur pérennisation
- la qualité et l'équité d'accès aux services en fonction des besoins et modes de vie des différentes catégories de population
- la valorisation du patrimoine et la création culturelle
- l'amélioration de la qualité de vie des familles et du confort des usagers
- la prise en compte du contexte de développement économique local

Ils sont cités globalement dans 2 projets sur 3. Les objectifs économiques comme les thèmes sociaux semblent difficiles à aborder concrètement dans le contexte particulier des opérations d'aménagement, même s'ils constituent des arrières plans déterminants. Le thème de l'amélioration de la qualité de vie des familles et du confort des usagers, qui, il y a trois ans, paraissait assez théorique semble aujourd'hui plus abordable dans les projets, par exemple par la prise en compte des matériaux de construction, ce qui renvoie à l'objectif complémentaire Santé et sécurité.

## Au milieu de cette hiérarchie figurent trois objectifs :

- la maîtrise des besoins de déplacements et le recours à des modes de transports alternatifs à la voiture
- le développement de modes et de pratiques de gestion innovants
- les garanties en matière de santé et de sécurité aux habitants et aux usagers

La faiblesse relative de la thématique « déplacement » est d'abord liée à la

nature des projets retenus, puisque près de la moitié porte sur des projets à une échelle très réduite qui ne nécessite pas de réflexion particulière sur ce sujet.

En revanche, les opérations d'aménagement à l'échelle des quartiers ou de grands territoires sont particulièrement intéressantes.

Pour les mêmes raisons, le thème « modes et pratiques de gestion innovants » est peu mais bien abordé par les équipes concernées.

Au-delà de ce travail de hiérarchisation assez factuelle, c'est l'échange de pratiques et d'expériences qui a fait l'intérêt de la démarche de suivi.

Elle a surtout permis de capitaliser une variété d'outils et d'actions et de construire la grille de questionnements présentée ci-après.

### L'évolution du contexte national

Le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux, repose sur cinq finalités auxquelles doivent contribuer les projets de développement durable et cinq éléments concernant la démarche à conduire pour ce type de projets. Il a enrichi les 12 objectifs initiaux du suivi des lauréats, en déclinant les éléments de démarche et en affinant les thématiques d'action. Ainsi, une grille de questionnements a été élaborée à partir de ces travaux.

Elle permet d'interpeller les équipes sur les questions à prendre en compte pour le développement durable, en amont d'un projet d'aménagement.

# La grille de questionnements pour la prise dans les pratiques et les projets d'aménagement

La grille présentée dans ce document est une grille de questionnements permettant d'interroger les projets d'aménagement au regard des 5 finalités du développement durable ainsi que des 5 éléments de démarche du cadre de référence national pour les agendas 21 locaux et les projets territoriaux de développement durable.

Cette grille est le fruit d'un travail concerté. Elle se base sur la fiche de suivi en 12 objectifs du 3<sup>ème</sup> appel à projets, et a été enrichie tout au long de la démarche par les retours d'expérience des projets lauréats, par différents travaux sur les questions d'aménagement et de développement durable ainsi que par un groupe d'experts.

**Chaque finalité et chaque élément de démarche est décliné en une série de questionnements et d'objectifs à prendre en compte pour intégrer le développement durable dans les opérations d'aménagement.**

En face de chaque questionnement, vous trouverez **la liste des projets qui ont répondu plus particulièrement à cette question** ainsi qu'une **sélection d'outils et d'actions exemplaires développés dans le cadre de ces projets.**

Vous pouvez retrouver l'ensemble des documents, outils et fiches techniques de présentation des projets, dans le CD Rom joint.

The image shows a screenshot of a document titled 'BILAN DU 3<sup>ème</sup> APPEL À PROJETS'. The main heading is 'FINALITÉ : Pour l'aménagement de tous les sites normands'. Below this, there are two columns of text. The left column is titled 'Comment améliorer la qualité de vie des familles et le confort des usagers ?' and lists various objectives and actions. The right column is titled 'Comment apporter des garanties en matière de santé et de sécurité aux habitants et aux usagers ?' and lists similar objectives and actions. There are two callout boxes with arrows pointing to specific parts of the document. The first callout box, labeled 'Grille de questionnements', points to the left column. The second callout box, labeled 'Liste des projets concernés', points to the right column. At the bottom of the screenshot, there are two callout boxes with arrows pointing to the bottom right corner of the document. The first callout box, labeled 'Zoom sur une sélection d'actions exemplaires', points to a section titled 'Sélection d'actions exemplaires'. The second callout box, labeled 'Zoom sur une sélection d'outils', points to a section titled 'Sélection d'outils'.

# en compte du développement durable ement

## Sommaire de la grille de questionnements

<b>FINALITÉS</b>
<b>Pour l'épanouissement de tous les êtres humains</b>
Comment améliorer la qualité de vie des familles et le confort des usagers ?
Comment apporter des garanties en matière de santé et de sécurité aux habitants et aux usagers ?
Comment valoriser le patrimoine et la création culturels ?
<b>Pour la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations</b>
Comment garantir la qualité et l'équité d'accès aux services et à l'emploi, en fonction des besoins et modes de vie des différentes catégories de population, notamment les plus démunies ?
Comment favoriser le partenariat et articuler le projet avec les dispositifs de planification et les différentes politiques, aux différentes échelles ?
<b>Pour la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère</b>
Comment favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie et de l'espace ?
Comment favoriser une mobilité durable et maîtriser les besoins de déplacements ?
<b>Pour la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources</b>
Comment favoriser une utilisation rationnelle des ressources naturelles, des milieux et de l'espace ?
Comment valoriser le patrimoine bâti et les paysages ?
<b>Pour des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables</b>
Comment prendre en compte le contexte de développement économique local et améliorer la qualité des emplois créés et leur pérennisation ?
Comment favoriser des modes et des pratiques de gestion innovants des aménagements ?

<b>QUESTIONS DE DÉMARCHE</b>
<b>Comment favoriser la participation des acteurs ?</b>
Prendre en compte les dynamiques du système local
Associer les acteurs au projet d'aménagement
Assurer la réactivité et la transparence du système
<b>Comment mettre en place une évaluation partagée ?</b>
Définir une méthode avec les acteurs et préciser les indicateurs pertinents
Rendre compte et permettre l'évolution du projet
<b>Comment organiser le pilotage ?</b>
Asseoir la décision
Assurer la pérennité et l'évolution du projet
<b>Comment favoriser la transversalité des approches ?</b>
Articuler le projet avec les documents de planification (Scot, PLU, schéma de secteurs...), les politiques intercommunales (TPU...), les zones de protection (ZPPAUP, ZNIEFF, Natura 2000...), les projets de territoire de développement durable (agenda 21, Charte de pays...)
Faire appel à des méthodes de travail transversales
Prendre en compte les impacts croisés des actions
<b>Comment mettre en œuvre une stratégie d'amélioration continue ?</b>
Fixer des objectifs clairs et engageants au regard des enjeux du territoire et des finalités du développement durable
Responsabiliser les acteurs aux enjeux du développement durable dans la conception du projet et la conduite d'opérations
Favoriser des modes et des pratiques de gestion innovants des aménagements

## FINALITÉ : Pour l'épanouissement de tous les êtres humains

### Comment améliorer la qualité de vie des familles et le confort des usagers ?

- Assurer une diversité des formes d'habitat (individuel, collectif, semi-collectif...)
- Proposer des logements avec des statuts d'occupation diversifiés (locatif, locatif social, accession à la propriété...)
- Assurer une qualité des bâtiments (équipement, logements etc...), des espaces publics (convivialité, confort...) et des services et des espaces collectifs
- Favoriser la diversité des fonctions (logement, activités, commerces, services, équipements, espaces verts...)
- Favoriser les échanges intergénérationnels (lieux d'échange permettant de favoriser le lien social entre les générations ; développer le parc destiné aux personnes âgées et handicapées...)
- Assurer l'accès à l'éducation et à la formation de tous, tout au long de la vie
- Assurer l'accès et la participation de chacun à une production culturelle de qualité et favoriser l'échange interculturel
- Assurer l'accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics





- 2** Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral  
« Construction d'un quartier 21 et transformation de l'action publique »
- 8** Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP)  
« Les Docks de Ris-Orangis »
- 11** EPA Seine Arche  
« Aménagement durable et territoire »
- 13** Ville de Boulogne Billancourt et SEM Val de Seine Aménagement  
« Création d'un quartier durable sur les terrains Renault »
- 18** Ville de Montreuil-Juigné  
« Une opération pilote pour un nouveau quartier développement durable »
- 30** Parc Naturel Régional du Massif des Bauges  
« Mise en œuvre de projets locaux d'aménagement et de développement durable pour les zones sous double influence " urbain-rural " »
- 32** OPAC 38  
« Un agenda 21 d'organisme »
- 33** Ville d'Échirolles  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »
- 36** Ville de Narbonne et OPHLM de la Narbonnaise  
« Requalification d'une Zone Urbaine Sensible dans le cadre de la Charte méditerranéenne de l'habitat »
- 1** Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde  
« Aménagement durable de la Pointe du Hourdel en Baie de Somme »




### Comment apporter des garanties en matière de santé et de sécurité aux habitants et aux usagers ?

- Limiter l'exposition aux risques naturels et technologiques (inondation, industries polluantes...)
- Assurer la qualité des sols, de l'eau et de l'air
- Limiter les nuisances sonores et visuelles (aménagement des voiries, traitement acoustique des bâtiments, écrans anti-bruit, limitation des pollutions lumineuses...)

- 7** Association Départementale Gens du Voyage Essonne (ADGVE)  
« Pour un habitat adapté aux gens du voyage »
- 8** Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP)  
« Les Docks de Ris-Orangis »
- 10<sup>(1)</sup>** SAN de Sénart  
« Charte de qualité environnementale des parcs d'activités »
- 11** EPA Seine Arche  
« Aménagement durable et territoire »



-  **AFTRP** : Sur le futur quartier, il est proposé aux différentes populations un accès aux logements en assurant un « parcours résidentiel » (accession sociale, personnes âgées, handicapées, étudiants, artistes, ...) favorisant ainsi la mixité sociale. Un programme d'accession aidée à la propriété sera lancé : 20% des logements construits sont à cet effet réservés à un partenariat avec ESSONNE HABITAT.
-  **EPA Seine Arche** : Le projet veille à assurer une diversité dans l'offre de logements pour répondre à la demande sociale : logement libre (imposition du coût de sortie pour contribuer à une meilleure maîtrise du marché du logement sur la Ville) ; « accession encadrée » à la propriété ; « prêt social location-accession » (PSL-A) ; « économie de gestion sur les charges ».
- Par ailleurs, une offre de commerces et d'activités diversifiée et adaptée au contexte local est développée : centre commercial de 40 000 m<sup>2</sup> SHON, commerces, activités et services de proximité en lien avec les programmes de bureaux et de logements ; développement d'un programme d'activités artisanales ; intégration de la clause d'insertion sociale dans les marchés de travaux.
-  **Ville de Boulogne Billancourt et SEM Val de Seine Aménagement** : L'opération s'étend sur 52 ha, soit près de 10 % du territoire de la commune, et comporte un programme mixte de 842 000 m<sup>2</sup> associant bureaux, activités, logements et équipements publics. L'île Seguin accueillera des éléments du pôle de compétitivité « MEDITECH », centré sur la santé et les sciences, et des résidences pour chercheurs. Un projet est en cours pour l'insertion d'équipements destinés à l'hébergement de populations spécifiques (personnes âgées, handicapés...) sur la ZAC ou ses abords. Un accord avec les promoteurs a été défini pour le financement des logements aidés.
-  **Ville d'Échirolles** : La ZAC Centre 2 comprend la construction de logements, d'équipements publics et privés, d'activités économiques et d'espaces publics (dont 2,5 ha d'espaces verts) dans le nouveau Centre Ville. Plus précisément, 782 logements sont prévus d'ici à 2010, dont 674 avec une approche HQE.
- Les logements sociaux prévus sur l'opération (35%) prévoient de la mixité dans chaque îlot et des espaces verts collectifs privés à l'îlot. Un travail spécifique est réalisé avec les bailleurs sociaux pour réduire les loyers de certains logements afin de favoriser l'installation d'une population moins aisée (participation financière de la ville au montage de l'opération). Un programme d'accession sociale à la propriété est également mis en œuvre. Par ailleurs, 80 000 m<sup>2</sup> d'activités sont prévus : commerces de proximité, restauration, tertiaires, services, activités paramédicales, équipements publics et privés (clinique, crèche, mission locale et maison de l'emploi, salle de quartier,...). Des programmes de loisirs attendus par la population sont également prévus (salle des fêtes et de spectacles, cinéma, centre de loisirs - bowling,...)

-  **ADGVE** : Etude d'impact et information des familles sur les effets du brûlage des métaux et l'apparition de saturnisme chez les enfants (en partenariat avec la DASS) : sensibilisation des familles pour faire des bilans de santé aux enfants ; travail sur les pratiques de ferrailage et sur l'évolution de cette pratique avec la suppression du brûlage.
-  **AFTRP** : La protection du futur quartier vis-à-vis des émissions sonores issues des voies ferrées est assurée par un plan masse générant des phénomènes d'écranage (conservation de bâtiments, renforcement d'espaces verts exposés pour réduire les réflexions sonores). Le confort thermique passif, l'éclairage naturel des espaces intérieurs font l'objet d'un traitement privilégié dans la conception des bâtiments et plus largement sur les espaces publics.
- L'impact de l'ancienne activité industrielle est pris en compte par un traitement des terres polluées adapté à l'usage du site.
-  **SAN de Sénart : Charte de Chantier à Faibles Nuisances**
- Elle est destinée aux entreprises qui doivent établir un Schéma d'Orientation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier (SOSED) dans lequel elles détaillent les réponses apportées aux exigences de gestion et de collecte sélective des déchets sur le chantier. Les annexes 1 et 2 de la charte de chantier ont pour objet d'aider les entreprises à élaborer leur propre SOSED.


## FINALITÉ : Pour l'épanouissement de tous les êtres humains (suite)


- Utiliser des matériaux de qualité pour les logements et les aménagements (origine et « confort » des matériaux, chantiers à faible nuisance...)
- Assurer de bonnes conditions de travail (modes de production, de gestion et d'usage responsables)
- Concevoir des aménagements, des logements, des équipements... non polluants et sobres en consommation d'énergie et en émission de gaz à effet de serre, intégrant la vulnérabilité au risque


- 18** **Ville de Montreuil-Juigné**  
« Une opération pilote pour un nouveau quartier développement durable »
- 32** **OPAC 38**  
« Un agenda 21 d'organisme »
- 33** **Ville d'Échirolles**  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »
- 35** **Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation**  
« Programme Constellation : démarche intégrée et prospective d'analyse et d'évaluation de la Qualité Urbaine Durable »
- 39** **Ville de Sommières**  
« Requalification d'un espace urbain en zone inondable »


### Comment valoriser le patrimoine et la création culturels ?


- Valoriser l'histoire du lieu et la culture locale (aménagement des friches, mise en valeur des bâtiments remarquables, politique touristique...)
  - Valoriser les savoirs-faire et les ressources locales (matériaux, conception bioclimatique...)
- 5** **Ville de Beauvais :**  
« Ecospace de la Mie au Roy : réhabilitation d'une ferme »
  - 8** **Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP)**  
« Les Docks de Ris-Orangis »
  - 16** **Communauté d'agglomération Vitré Communauté**  
« Construire ensemble et au moyen du saule tressé un cadre de vie attractif »
  - 22** **Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA)**  
« Une zone d'activité intégrant les principes du développement durable »
  - 23** **Commune de Charensat**  
« Mise en place d'un Centre d'Éducation au Développement Durable dans le Pays de Combrailles »
  - 29** **Commune de Cran-Gevrier**  
« Un plan vert au cœur de la ville, en concertation avec les habitants »
  - 37** **Réseau Culturel Terre Catalane & Pays de l'Agly**  
« La rencontre entre patrimoine et territoire : vers un tourisme durable »
  - 40** **Ville de Nice**  
« Le Plan Paysage : un élément de développement durable du Plan local d'urbanisme en élaboration »
  - 1** **Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde**  
« Aménagement durable de la Pointe du Hourdel en Baie de Somme »


 **OPAC 38** : « Le Kedros » à Echirolles (Lauréat 2006 de la « Biennale de l'habitat durable » de Grenoble) : une opération de 43 logements sociaux et un espace commercial, avec une conception bioclimatique à forte inertie thermique (10 tonnes de CO2 évités par an), des capteurs solaires intégrés en façade et toiture (50% des besoins en électricité des communs sont produits par le photovoltaïque), l'utilisation de matériaux naturels avec labels environnementaux, travail sur le confort acoustique et visuel...

 **Ville d'Échirolles** : La Charte de Qualité environnementale impose aux promoteurs de travailler sur le confort hygrothermique et acoustique des bâtiments, sur le choix des matériaux et les procédés de construction. La qualité sanitaire des espaces publics est également intégrée dans la Charte.

 **AFTRP** : La présence d'un patrimoine bâti industriel de valeur (grande halle, tour brûlée, malterie...) et celle du Centre Autonome d'Expérimentation Sociale (CAES), qui regroupe des structures de création culturelle, confèrent à l'opération un rôle éminent dans l'affirmation des valeurs identitaires du territoire. Le repositionnement et l'évolution du CAES permet de développer un pôle de création et de diffusion culturelle et artistique. Le futur équipement culturel trouvera sa place dans une partie des bâtiments à réhabiliter le long des berges de Seine.

 **Communauté d'agglomération Vitré Communauté** : Depuis fin 2002, Vitré Communauté expérimente un projet d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine paysager via la technique du saule tressé vivant : 8 points de tri ; 2 entrées de bourg (70 et 196m) à effet ralentisseur, 100m de haie sur 3 sites, 3 tunnels, 3 tipis, 1 igloo, des animaux, 1 observatoire d'oiseaux ont été réalisés selon cette technique pour au total 11 commanditaires différents.

 **Commune de Charensat** : L'objectif est de réhabiliter et revaloriser le hameau (grange, four à pain, ruines, aménagement de jardins...) et de faire de l'ancienne grange et du site un centre d'accueil, d'expression et d'interprétation du développement durable. Au cœur du projet se trouve la volonté de rénover un patrimoine bâti et de faire vivre un village. Cela repose sur la redécouverte et la réactivation d'activités et de savoir-faire locaux traditionnels, sur la rénovation d'un four à pain, de murets en pierres sèches et des ruines, près de la grange, sur la réhabilitation des sentiers etc.

 **Ville de Nice** : Les dépliants « Boucles Découverte » : Depuis 2002, les services de la Ville ont mené un inventaire qui a permis de recenser 142 km de sentiers, raccourcis et escaliers à protéger et mettre en valeur. Les dépliants guident les habitants sur les différents itinéraires anciens et souvent oubliés des quartiers niçois.

## FINALITÉ : Pour la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les

### Comment garantir la qualité et l'équité d'accès aux services et à l'emploi, en fonction des besoins et modes de vie des différentes catégories de population, notamment les plus démunies ?


- Adapter l'offre de services collectifs à la demande sociale
- Favoriser l'accessibilité de tous aux services, aux aménagements et aux aménités environnementales
- Favoriser la création d'activités répondant à une demande sociale et en particulier locale
- Lutter contre la pauvreté et la discrimination sociale (genre, géographique et physique)
- Favoriser les échanges intergénérationnels
- Favoriser la création de logements sociaux à l'occasion des réhabilitations (opération de préemption d'immeubles anciens de la collectivité, OPAH ...)

- 5 **Ville de Beauvais**  
« Ecospace de la Mie au Roy : réhabilitation d'une ferme »
- 7 **Association Départementale Gens du Voyage Essonne (ADGVE)**  
« Pour un habitat adapté aux gens du voyage »
- 14 **Ville de St Denis**  
« Un habitat durable pour un quartier désirable »
- 22 **Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA)**  
« Une zone d'activité intégrant les principes du développement durable »
- 25 **EPURES (agence d'urbanisme de la région stéphanoise)**  
« Mise en place d'un Conseil en Mobilité dans l'agglomération stéphanoise »
- 32 **OPAC 38**  
« Un agenda 21 d'organisme »
- 36 **Ville de Narbonne et OPHLM de la Narbonnaise**  
« Requalification d'une Zone Urbaine Sensible dans le cadre de la Charte méditerranéenne de l'habitat »
- 37 **Réseau Culturel Terre Catalane & Pays de l'Agly**  
« La rencontre entre patrimoine et territoire : vers un tourisme durable »


### Comment favoriser le partenariat et articuler le projet avec les dispositifs de planification et les différentes politiques, aux différentes échelles ?

- Favoriser la solidarité territoriale
- Développer et soutenir les partenariats et l'action collective entre différents acteurs territoriaux
- Promouvoir les échanges d'expériences entre les réseaux locaux

- 27 **Communauté urbaine du Grand Lyon**  
« L'"Anneau Bleu", scène d'observation et d'expérimentation dans le champ du développement durable »
- 30 **Parc Naturel Régional du Massif des Bauges**  
« Mise en œuvre de projets locaux d'aménagement et de développement durable pour les zones sous double influence "urbain-rural" »
- 38 **URO Habitat Languedoc-Roussillon**  
« "Le Domomètre ®" : processus de conception intégré du développement durable et de la qualité environnementale »

 **Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) :** Un pôle de services « mixte » (commerces, artisanat...), en situation centrale et stratégique, au contact entre la future zone d'activité et les zones d'habitation, a été créé. Il concerne à la fois les employés et les riverains. Par ailleurs, un espace naturel -la gravière- a été aménagé au milieu du site (entre la forêt et la zone d'habitat). L'objectif à terme est de créer un « espace de détente » autour de cette gravière (aménagements doux, bancs, pontons en bois...) pour les riverains et les salariés. Ces deux aménagements seront desservis par plusieurs modes (automobile, piste cyclable, cheminements piétons) et situés non loin de la gare SNCF.

 **OPAC 38 :** La réglementation sur l'accessibilité impose de fournir 10% de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite. Sur ses programmes, l'OPAC 38 en propose 15%. Par ailleurs, des immeubles sont dotés de visiophones pour les mal-entendants.


 **Ville de Narbonne et OPHLM de la Narbonnaise :** Un centre d'actions sociales a été créé et des services publics implantés dans le quartier, qui permettent de répondre aux attentes de la population. Par induction, le centre commercial à proximité a décidé de maintenir son implantation et de développer sa surface commerciale, d'où la création d'emplois pérennes. Les activités liées aux chantiers vont privilégier des mesures d'insertion pour les résidents par l'intermédiaire du PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi).

 **Réseau Culturel Terre Catalane & Pays de l'Agly :** Afin d'accueillir au mieux les différents publics :

- Les guides et le personnel d'accueil ont été formés pour accueillir les personnes handicapées et un matériel adapté a été mis en place sur les sites touristiques.
- Des fiches pédagogiques sur le paysage comportant des messages sur l'éco-citoyenneté ont été réalisées pour les enfants et les familles.
- Pour le public européen, des supports traduits ont été édités.
- Une tarification harmonisée entre les sites en faveur des publics handicapés, des chômeurs, des étrangers, des enfants... a été mise en place.

 **Communauté urbaine du Grand Lyon :** Le projet de l'« Anneau Bleu » associe des territoires partenaires, sur la base de l'unité géographique liée au fonctionnement hydraulique, au-delà des limites administratives.

Il articule les 4 échelles suivantes : Leman/mer ; SCOT/Inter SCOT ; agglomération : PLU, PDU, PLH ; et, quartier/ilot. Il est également articulé avec les différents documents de planification (PLU-SCOT) pour la faisabilité du projet, avec les documents cadres (PLH, PDU, SDAGE) et avec la vélo-route du LEMAN-mer.

 **PNR du Massif des Bauges :** Un outil qui vise à articuler les différentes politiques : le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable (SADD). Les SADD ont été mis en place pour gérer l'interface entre le Parc et les différents projets du territoire. C'est un outil d'articulation entre les différents niveaux de planification (SCOT, PLU, Plan du Parc) et les différentes politiques (programmation Parc, action des communes, contrats d'agglomération, contrats de Pays...). Il donne une cohérence territoriale, un « projet » (au sens de la loi SRU) à un territoire qui pourrait n'aborder son développement que par le biais de diverses procédures sans cohérence.

Les SADD privilégient notamment un développement urbain autour des villages existants, de façon à favoriser la densité, la préservation des espaces naturels et agricoles et la proximité des services.

 **URO Habitat Languedoc-Roussillon : Site dédié au développement durable territorial :** <http://www.convergence-lr.fr/>

Mise en place et animation d'un réseau régional pour le développement durable territorial. Ce portail collaboratif a pour objectif de partager, au sein d'une communauté d'acteurs, l'ensemble des informations relatives à un projet commun. Cet outil d'échange d'informations permet à des utilisateurs d'entreprises différentes et de profils différents, de bénéficier et de contribuer à un espace de stockage d'informations sur un produit commun tout au long de la vie du projet.

## FINALITÉ : Pour la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atm

### Comment favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie et de l'espace ?

- Favoriser une gestion économe de l'énergie, sobriété et efficacité énergétique (utilisation d'énergies renouvelables, conception bioclimatique des bâtiments, maîtrise des consommations, végétalisation des murs et des toits...)
- Limiter l'étalement urbain, générateur de déplacements motorisés (développement de l'offre de services, équipements, commerce de proximité ; gestion foncière économe...)
- Favoriser la réversibilité d'usage des aménagements et des équipements

- 6 **Ville des Mureaux**  
« Agenda 21 local et référentiel pour le suivi et l'évaluation des projets de la ville »
- 11 **EPA Seine Arche**  
« Aménagement durable et territoire »
- 24 **Ville de Clermont-Ferrand et ADUHME (agence locale des énergies)**  
« Un projet de coopération européenne pour favoriser l'aménagement de la Zac de Tremonteix selon une démarche de Haute Qualité Environnementale »
- 33 **Ville d'Échirolles**  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »
- 40 **Ville de Nice**  
« Le Plan Paysage : un élément de développement durable du Plan local d'urbanisme en élaboration »

### Comment favoriser une mobilité durable et maîtriser les besoins de déplacements ?

- Limiter des déplacements (développement d'une offre de services, d'équipements et de commerces de proximité ; soutien des circuits courts, marchés de producteurs locaux, commerce locaux)
- Développer une offre de transports collectifs accessibles physiquement et financièrement, attractifs par rapport au transport individuel, et sobres en consommation énergétique
- Promouvoir des modes de transports innovants et alternatifs à la voiture (liaisons douces pour les vélos et les piétons, pédibus, plan de déplacements entreprises, navette fluviale, covoiturage, autopartage...) tant pour le transport des personnes que des marchandises
- Aménager des espaces publics propices aux déplacements alternatifs à la voiture (zone 30, site propre, pôle multimodal, coulée verte, espace mis en lumière, confort acoustique...)
- Gérer le stationnement (parking à l'extérieur du quartier, parkings mutualisés...)

- 6 **Ville des Mureaux**  
« Agenda 21 local et référentiel pour le suivi et l'évaluation des projets de la ville »
- 11 **EPA Seine Arche**  
« Aménagement durable et territoire »
- 25 **EPURES (agence d'urbanisme de la région stéphanoise)**  
« Mise en place d'un Conseil en Mobilité dans l'agglomération stéphanoise »
- 29 **Commune de Cran-Gevrier**  
« Un plan vert au cœur de la ville, en concertation avec les habitants »
- 33 **Ville d'Échirolles**  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »


 **Les Mureaux** : Construction d'îlots de bâtiments passifs (15kwh/m2) : 19 maisons passives, en accession, sont en cours de réalisation ; évaluation des économies de CO<sup>2</sup> pour toutes les actions municipales.


 **EPA Seine Arche** :


- Optimisation de la consommation et des installations des sources de production de chaud et de froid : logements BBC (bâtiment basse consommation) dans le quartier Hoche ; réduction de 15 à 30% de la consommation (par rapport à la réglementation applicable) pour les autres programmes de logement.
- Réalisation d'une chaufferie bois dans une logique de réduction des charges.
- Réalisation d'un Bilan carbone en partenariat avec l'ADEME.

 **Ville de Nice** : Le Plan Lumière sur la ville a pour objectif la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), en améliorant la qualité de l'éclairage et en incitant la collectivité et les habitants à l'utilisation des énergies renouvelables. À titre d'exemple, les produits installés pour les illuminations de fin d'année 2007 ont permis une baisse de consommation de 40%.

 **Ville d'Échirolles** : Les promoteurs ont l'obligation de raccorder les nouvelles constructions au chauffage urbain et sont incités à installer des panneaux solaires et photovoltaïque et à utiliser du bois dans les matériaux de construction.

 **Les Mureaux** : La flotte municipale de voitures est en restructuration. L'objectif est que dans 5 ans, l'ensemble des véhicules soit propre (soit un changement de 20 véhicules par an). Les conducteurs sont formés à « l'Eco-conduite », avec les écoles de conduite.

 **EPA Seine Arche** : Création d'un pôle multimodal, politique de mutualisation des places de stationnement, prise en compte de l'arrivée du tram (PLD, plan local de déplacements), étude sur les tracés des bus, réseau cyclable sécurisé (parking à vélos dans les logements, sur la voie publique et les locaux d'entreprises au travers du cahier des prescriptions environnementales).

 **EPURES** : Le Conseil en Mobilité mène différentes actions en direction des entreprises de l'agglomération : sensibilisation sur les PDE (Plans de Déplacements d'Entreprise) durant des manifestations locales, élaboration de documents de communication (exposition, plaquette...), réalisation de pré-diagnostic PDE auprès d'entreprises ou administration, accompagnement lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des PDE, actions en direction des scolaires, incitation à la mise en œuvre de pédibus, soutien à l'association de covoiturage Aid'Auto 42.

## FINALITÉ : Pour la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et

### Comment favoriser une utilisation rationnelle des ressources naturelles, des milieux et de l'espace ?

- Limiter l'étalement urbain (gestion économe du foncier, neutralité carbone de la planification territoriale, maintien des continuités écologiques et reconquête des friches urbaines)
- Introduire la nature dans le projet (ouverture de zones boisées favorisant les cycles naturels)
- Gérer et assurer la qualité de la ressource en eau (réduction de la consommation d'eau, récupération et réutilisation de l'eau pluviale, limitation de l'imperméabilisation et de l'artificialisation des sols, traitement des eaux usées, développement de modes de gestion alternatifs : toitures végétalisées, noues...)
- Réduire les déchets à la source et assurer leur recyclage (tri des déchets et collecte sélective, compostage collectif et individuel...)
- Valoriser le patrimoine naturel et maintenir les écosystèmes locaux (préservation de la biodiversité, assurer des continuités écologiques – trame verte et bleue, choix d'espèces autochtones, gestion différenciée des espaces verts...)
- Encourager des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et soutenir l'agriculture urbaine et périurbaine
- Privilégier l'utilisation de matériaux locaux et/ou recyclés

- 7 Association Départementale Gens du Voyage Essonne (ADGVE)  
« Pour un habitat adapté aux gens du voyage »
- 9 Ville de Combs-la-Ville  
« Démarche Qualité(s) (environnementale, architecturale, urbaine, paysagère) pour un aménagement durable des quartiers Nord-Est »
- 10<sup>(2)</sup> SAN de Sénart  
« Définition de l'agriculture périurbaine durable »
- 11 EPA Seine Arche  
« Aménagement durable et territoire »
- 16 Communauté d'agglomération Vitré Communauté  
« Construire ensemble et au moyen du saule tressé un cadre de vie attractif »
- 21 Communauté d'agglomération dijonnaise  
« " Ceinture verte ", projet d'aménagement d'une lisière urbaine à Saint Apollinaire »
- 22 Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA)  
« Une zone d'activité intégrant les principes du développement durable »
- 27 Communauté urbaine du Grand Lyon  
« L' " Anneau Bleu ", scène d'observation et d'expérimentation dans le champ du développement durable »
- 29 Commune de Cran-Gevrier  
« Un plan vert au cœur de la ville, en concertation avec les habitants »
- 31 Ville de Romans et Communauté de communes du Pays de Romans  
« Contrat de nappe de l'aquifère de la plaine romanaise (coopération ville-campagne pour une protection durable de la ressource en eau) »
- 33 Ville d'Échirolles  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »
- 35 Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation  
« Programme Constellation : démarche intégrée et prospective d'analyse et d'évaluation de la Qualité Urbaine Durable »
- 39 Ville de Sommières  
« Requalification d'un espace urbain en zone inondable »
- 40 Ville de Nice  
« Le Plan Paysage : un élément de développement durable du Plan local d'urbanisme en élaboration »

### Comment valoriser le patrimoine bâti et les paysages ?

- Favoriser la création architecturale, la qualité des constructions et des espaces
- Favoriser la diversité des paysages et des ambiances
- Développer le lien social à travers les formes urbaines, les espaces publics, la mixité sociale et les échanges interculturels

- 1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde  
« Aménagement durable de la Pointe du Hourdel en Baie de Somme »
- 16 Communauté d'agglomération Vitré Communauté  
« Construire ensemble et au moyen du saule tressé un cadre de vie attractif »
- 37 Réseau Culturel Terre Catalane & Pays de l'Agly  
« La rencontre entre patrimoine et territoire : vers un tourisme durable »
- 40 Ville de Nice  
« Le Plan Paysage »



-  **Ville de Combs-la-Ville** : Mise en place d'une Charte d'objectifs de la qualité environnementale (typologie urbaine, déplacements, plantation, gestion des déchets, architecture, chantier propre, énergie, eau, matériaux...) pour le lotissement « maisons durables » sur le quartier des « Copeaux ».
-  **EPA Seine-Arche** : Gestion améliorée de la ressource en eau : réduction des débits de rejet (2l /ha/sec) et limitation de l'imperméabilisation des sols, végétalisation des toitures, noue plantée (arrosage des terrasses pour 50% par l'eau récupérée des noues), conception bioclimatique. 50 % des besoins en eau chaude sanitaire sont fournis par les énergies renouvelables. Réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des parties communes.
-  **Communauté d'agglomération dijonnaise** : Création d'un cheminement piéton et cyclable à caractère pédagogique et récréatif. Il vise à assurer une continuité entre Saint-Apollinaire et Quetigny, Chevigny et Saint-Sauveur et à participer à la connaissance et la valorisation du patrimoine. 350 km de sentiers pays ont d'ores et déjà été réalisés. A terme, il s'agit de créer une trame verte structurante autour de l'agglomération, s'inscrivant dans une démarche globale en matière d'environnement (charte d'environnement signée en 2004), d'urbanisme (SCOT, PLH...), et de déplacement (PDU, charte cyclable).
-  **Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA)** : Le paysage, la protection du patrimoine naturel et la renaturation du site sont un axe fort du projet d'aménagement de la ZA avec : la mise en place du traitement séparatif des eaux pluviales, la réhabilitation d'une ancienne gravière en zone naturelle, la mise en valeur d'une zone humide où résident des espèces de batraciens protégés et la reconstitution d'une « coulée verte » traversant le site et reliant 2 massifs forestiers (corridor écologique de 10 à 40 mètres de large de plantations).
-  **Ville de Romans et communauté de communes du Pays de Romans : Charte des lotisseurs**  
Cette charte précise les prescriptions particulières pour l'aménagement des espaces publics et des espaces verts.
-  **Ville d'échirolles** : La Charte Qualité environnementale impose notamment :
- de confiner les stationnements privés sous les bâtiments pour libérer des cœurs d'îlots paysagers ;
  - la réintroduction des eaux pluviales dans la nappe ;
  - la récupération et l'utilisation des matériaux du sous-sol (gravier) pour les fondations de chaussée (dans le cahier des charges, il est indiqué que la Ville récupère les matériaux de terrassement des promoteurs privés).
-  **Ville d'échirolles** : Conception d'un square public avec des principes de développement durable (récupération des eaux de pluie pour alimenter bassin, fontaine et arrosage, complété par un forage dans la nappe phréatique, choix des végétaux locaux et économes en eau et une partie du gazon transformée en prairie naturelle, balisage au sol par led solaire, mobilier urbain en bois local, journée de formation prévue des jardiniers à l'entretien doux ...).
-  **Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation : Cahier des Prescriptions Environnementales pour la ZAC Andromède pour les promoteurs et les architectes**  
La démarche Qualité environnementale s'applique aux bâtiments tertiaires et aux logements. Une convention a été signée avec Cerqual ce qui permet à chaque opérateur de s'inscrire dans une démarche certifiée « habitat et environnement ». Les 3 exigences principales sont : l'approche bioclimatique et le confort ; les économies d'énergie ; la gestion de l'eau. Ce document précise également les attentes en termes de suivi des exigences environnementales.
-  **Ville de Nice : Le guide Note paysagère : proscrire certains végétaux de mon jardin**  
Ce document, distribué aux Niçois, présente quelques conseils simples pour participer à l'embellissement et préserver la biodiversité de la Ville.

## FINALITÉ : Pour des dynamiques de développement suivant des modes de production

### Comment prendre en compte le contexte de développement économique local et améliorer la qualité des emplois créés et leur pérennisation ?

- Réaliser un diagnostic du contexte économique de proximité
- Favoriser l'emploi des personnes en difficulté (agents en requalification professionnelle, handicapés...)
- Favoriser la création d'emplois qualifiants et pérennes
- Favoriser la création d'activités respectueuses de l'environnement et répondant à une demande sociale et en particulier locale
- Favoriser la création de filières d'emplois nouvelles
- Renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les ressources locales
- Favoriser l'émergence de quartiers denses favorisant ainsi l'implantation des services et la pérennité des commerces







- 1** **Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI)**  
« Aménagement durable de la Pointe du Hourdel en Baie de Somme »
- 3** **Communauté Urbaine Lille Métropole**  
« La démarche MIEL 21 : Mutualisation des Initiatives Ecocitoyennes Locales »
- 12** **Association Espaces**  
« Participation à la co-construction de l'aménagement durable du Val-de-Seine à travers une dynamique d'insertion sociale et professionnelle »
- 13** **Ville de Boulogne Billancourt et SAEM Val de Seine Aménagement**  
« Création d'un quartier durable sur les terrains Renault »
- 16** **Communauté d'agglomération Vitré Communauté**  
« Construire ensemble et au moyen du saule tressé un cadre de vie attractif »
- 22** **Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA)**  
« Une zone d'activité intégrant les principes du développement durable »
- 23** **Commune de Charensat**  
« Mise en place d'un centre d'éducation au développement durable dans le Pays de Combrailles »
- 35** **Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation**  
« Programme Constellation : démarche intégrée et prospective d'analyse et d'évaluation de la Qualité Urbaine Durable »







### Comment responsabiliser les acteurs aux enjeux du développement durable dans la conception du projet et la conduite d'opérations ?

- Intégrer dans le fonctionnement interne de l'organisation (ville, SEM, association...) et des partenaires les finalités du développement durable (SME, formation, conditions de travail, écologie industrielle...)
- Faire de la commande publique un levier et un outil exemplaire de mise en œuvre des principes de développement durable (intégration de critères sociaux en environnementaux,...)

- 2** **Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral**  
« Construction d'un quartier 21 et transformation de l'action publique »
- 5** **Ville de Beauvais**  
« "Ecospace de la Mie au Roy", réhabilitation d'une ferme »
- 8** **Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP)**  
« Les Docks de Ris-Orangis »
- 9** **Ville de Combs-la-Ville**  
« Démarche Qualité(s) (environnementale, architecturale, urbaine, paysagère) pour un aménagement durable des quartiers Nord-Est »
- 10<sup>(1)</sup>** **SAN de Sénart**  
« Charte de qualité environnementale des parcs d'activités »

## et de consommation responsables

-  **Lille Métropole** : Un travail a été réalisé sur la structuration d'une filière bâtiment écoconstruction (formation des artisans), ainsi que sur les conditions de travail au travers de la HQE.
-  **Association Espaces** : Le projet consiste à élaborer une méthodologie permettant l'insertion et la création d'emplois par l'écologie urbaine en essayant d'ajuster l'offre locale de ressources humaines (et notamment les populations les plus défavorisées) avec les besoins en écologie du territoire (espaces verts et espaces naturels, jardins, cours d'eau, circulation douce, récupération des eaux pluviales, services à la personne, ramassage des déchets...).
-  **Ville de Boulogne Billancourt et SAEM Val de Seine Aménagement** : Une structure faisant l'articulation entre les besoins en emplois liés aux chantiers sur la ZAC et les structures de l'offre (ANPE...) a été mise en place. Il s'agit d'une annexe à la maison de l'emploi. Ce dispositif est réalisé en partenariat avec la Direction du Travail et les structures d'Emploi des communes voisines.
-  **CAMSA** : Parmi les options retenues dans le projet d'aménagement de la ZA, l'accent a été mis sur l'accès à l'emploi en favorisant un certain type d'activités (industrielles et logistiques), en adéquation avec les besoins du bassin d'emploi (besoin de création d'emplois peu qualifiés) grâce au type d'aménagement de la ZA.
-  **Commune de Charensat** : Des travaux commencés en 2007 vont être réalisés progressivement par des chantiers de volontaires, des actions d'insertion, des stages et des formations professionnelles ainsi que par des entreprises (locales si possible). Une étude de marché, un diagnostic partagé du territoire d'action, et un inventaire du patrimoine ont été réalisés avec la participation de l'école supérieure de commerce et l'école nationale des ingénieurs des travaux agricoles. Il s'agit de créer une dynamique favorable à l'emploi sur le territoire, à travers les chantiers de volontaires, des actions d'insertion et d'apprentissage, puis par la création d'emplois locaux pérennes.
-  **Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation** : Plus de 3000 emplois sont créés sur le nouveau parc d'activités Aéro-constellation, certifié ISO 14001 (assemblage de l'Airbus A380, centre de maintenance Air France et entreprises aéronautiques). Un partenariat fort est instauré entre la filière formation et la ZA : une nouvelle filière BTS Aéronautique a été ouverte dans le nouveau lycée.

-  **Communauté urbaine de Dunkerque : Charte de développement durable pour la réalisation d'un Quartier 21 sur le site Neptune**  
Cette charte entend servir de guide à l'action afin de sortir des simples procédures d'aménagement pour passer à des méthodes de développement. Si des travaux ont été menés et sont menés sur les opérations d'Habitat HQE et même sur des opérations d'aménagement HQE, l'idée de concevoir et de réaliser un nouveau quartier de développement durable croisant approche environnementale, approche cohésion sociale, approche économique et approche participative, n'a pas, à notre connaissance, été véritablement encore expérimentée. Le fait de croiser ces quatre approches et les 6 principes de la «durabilité» (prévention, précaution, optimisation des moyens, responsabilisation, subsidiarité, réversibilité) peut permettre d'inventer un cadre de vie plus conforme aux intérêts de la population, non seulement du quartier mais de toute l'agglomération (cf. outil : le développement durable en pratique - grille de questionnements).
-  **Ville de Beauvais** : Un règlement intérieur et un cahier des charges pour les jardins familiaux ont été élaborés par un organisme certificateur (Ecocert), qui en assure également le contrôle et le suivi. Tout usage de produits phytosanitaires est interdit, et des règles sur les pratiques culturelles et l'entretien des parties communes sont imposées. Par ailleurs, les jardiniers bénéficient d'une formation.
-  **Beauvais : Cahier des charges Jardins familiaux durables (ecocert)**  
Ce cahier des charges permet d'analyser les projets au regard d'une série de critères thématiques.
-  **AFTRP** : Un système de management environnemental (SME) intègre les enjeux du développement durable à la gestion de projet. Cet outil permet notamment de contrôler la qualité environnementale des bâtiments au cours des différentes phases de conception et de réalisation. Initiée à l'origine du projet d'aménagement, la réalisation d'une analyse environnementale d'urbanisation (AEU) a permis d'identifier les enjeux de développement durable sur le site de la ZAC et de ses alentours et de définir des thèmes opérationnels. Ces derniers sont définis sous forme d'indicateurs qualitatifs, quantitatifs et de performances à atteindre. A l'échelle des projets de bâtiments, ces thèmes seront déclinés suivant une hiérarchisation des 14 cibles de la démarche HQE®. Un cahier des prescriptions environnementales a ainsi été établi à destination de l'aménageur et des promoteurs.
-  **Combs-la-Ville : Charte d'objectifs (exigentiel Promoteurs)**  
Ce cahier des charges de la qualité environnementale est à destination du promoteur qui s'engage à le respecter.
-  **SAN de Sénart : Cahier de prescriptions développement durable à la parcelle**  
Chaque maître d'ouvrage d'une construction ou d'un groupe de construction doit se conformer à ce cahier de prescriptions développement durable (CP2D) tout au long de la conception et de la réalisation, en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un système de management.

## FINALITÉ : Pour des dynamiques de développement suivant des modes de production

- 11 **EPA Seine Arche**  
« Aménagement durable et territoire »
- 12 **Association Espaces**  
« Participation à la co-construction de l'aménagement durable du Val-de-Seine à travers une dynamique d'insertion sociale et professionnelle »
- 15 **Communauté d'agglomération Rennes Métropole**  
« Un réseau de compétences au service des aménageurs mobilisés sur le développement durable »
- 22 **Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA)**  
« Une zone d'activité intégrant les principes du développement durable »
- 25 **EPURES (agence d'urbanisme de la région stéphanoise)**  
« Mise en place d'un Conseil en Mobilité dans l'agglomération stéphanoise »
- 26 **Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole**  
« Aménager et gérer la zone d'activités de Molina La Chazotte dans une perspective de développement durable »
- 37 **Réseau Culturel Terre Catalane & Pays de l'Agly**  
« La rencontre entre patrimoine et territoire : vers un tourisme durable »
- 38 **URO Habitat Languedoc-Roussillon**  
« "Le Domomètre ®" : processus de conception intégré du développement durable et de la qualité environnementale »

### Comment favoriser des modes et des pratiques de gestion innovants des aménagements ?

- Encourager les modes de production responsables (management environnemental ; écologie industrielle...)
- Anticiper les coûts de gestion : penser les opérations en coût global
- Recourir à des modes de financement innovants (épargne locale, financements socialement équitables...)
- Encourager la mise en place de partenariats ou de conventions de gestion avec les habitants et les usagers des aménagements

- 2 **Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral**  
« Construction d'un quartier 21 et transformation de l'action publique »
- 14 **Ville de Saint-Denis**  
« Un habitat durable pour un quartier désirable »
- 24 **Ville de Clermont-Ferrand et ADUHME (agence locale des Énergies)**  
« Un projet de coopération européenne pour favoriser l'aménagement de la ZAC de Tremonteix selon une démarche de Haute Qualité Environnementale »
- 38 **URO Habitat Languedoc-Roussillon**  
« "Le Domomètre ®" : processus de conception intégré du développement durable et de la qualité environnementale »

### EPA Seine-Arche : Système de management environnemental

En ce qui concerne la gestion environnementale de l'organisme, l'EPA a mis en place un SME et a ainsi obtenu en avril 2003 la certification ISO 14001.

### EPA Seine-Arche : Cahier de prescriptions environnementales bâtiment d'habitation

Ce document constitue un outil simple et illustré d'exemples (10 fiches thématiques) pour que les promoteurs prennent en compte le développement durable dès la conception des logements. Par ailleurs, les promoteurs s'engagent à effectuer les démarches nécessaires en vue d'obtenir la certification « Habitat et environnement » (référentiel CERQUAL).


 **Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA)** : Dans le cadre de la charte développement durable de la ZA, un conseil architectural, paysager et environnemental, un conseil énergétique et des mécanismes d'incitation financière pour les entreprises qui s'implanteront ont été mis en place.


### EPURES : 8 Fiches techniques sur les Plans de Déplacement Entreprise (PDE)


Les fiches fournissent des informations pratiques aux entreprises désireuses de se lancer dans un PDE : gestion des déplacements, définition et méthode pour mettre en place un PDE, outils permettant d'établir le diagnostic...

 **Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole** : Dans le cadre du réseau d'entreprises de la ZA, plusieurs actions ou réflexions sur différentes thématiques sont menées :

- PDE en partenariat avec la SEM
- Crèche interentreprises en collaboration avec la SEM
- Mutualisation des achats
- Gestion des déchets
- Economie d'énergie
- Photovoltaïque

 **Réseau Culturel Terre Catalane & Pays de l'Agly** : Tous les acteurs de la filière patrimoniale et les acteurs du développement local ont reçu une formation de 10 jours sur l'histoire du développement durable, le langage commun ainsi que sur les notions de viabilité, de transmissibilité et de « génome patrimonial ».

 **URO Habitat** : Dès 2005, un programme annuel de Rencontres Interprofessionnelles Régionales a été mis en place par l'URO Habitat, la DRE, l'ADEME, la DRIRE et la Région. De nombreux thèmes ont été traités : « Coût global », « Optimisation de la conception énergétique des bâtiments », « Gestion des déchets du BTP », « RT 2005 », « Développement Durable et commande publique », « Optimisation du foncier et réduction des coûts de construction ». Plus de 1 700 professionnels ont participé à ces rencontres.

 **Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral** : Une démarche de partenariat public-privé d'un type nouveau a été instaurée : il s'agit pour la sphère publique d'imposer la transparence et le contrôle de la sphère privée. Un appel à promoteurs a été lancé sur un programme de 175 logements avec pour contrainte d'indiquer précisément le coût de construction, la charge foncière et la marge bénéficiaire. La commande intégrait également la co-écriture (public/privé) du cahier des charges des architectes-urbanistes, en utilisant la Charte de Développement Durable. Un travail de conviction a été mené auprès des techniciens, des administratifs et de l'agence d'urbanisme, afin de changer radicalement la procédure d'aménagement (co-production avec le privé).

### Ville de Saint-Denis : Bail emphytéotique

Dans le cadre de la construction des maisons haute qualité développement durable en accession sociale, un travail important concerne l'aspect juridique, avec la rédaction d'un bail emphytéotique avec le Crédit coopératif. La Ville reste propriétaire des terrains. Au terme du crédit immobilier les acheteurs de la maison ont une option d'achat sur le terrain.

 **Ville de Clermont-Ferrand et ADUHME** : Différentes dispositions financières incitatives sont mises en place :

- La Ville de Clermont-Ferrand : FITeNR, ligne budgétaire municipale pour le soutien aux ENR
- Le Plan Soleil et Plan Bois-énergie et développement local : aides à l'investissement apportées par l'Ademe, la Région et le Département.

## DÉMARCHE : Comment favoriser la participation des acteurs ?

### Prendre en compte les dynamiques du système local

- Repérer l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement aux différentes phases
- Définir un cadre et mettre en place les conditions d'un dialogue avec les acteurs (méthode de concertation ; identification des enjeux ; gestion des conflits)


- 3** **Communauté Urbaine Lille Métropole**  
« La démarche MIEL 21 : Mutualisation des Initiatives Ecocitoyennes Locales »
- 21** **Communauté d'agglomération dijonnaise**  
« " Ceinture verte ", projet d'aménagement d'une lisière urbaine à Saint Apollinaire »
- 26** **Communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole**  
« Aménager et gérer la zone d'activités de Molina La Chazotte dans une perspective de développement durable »
- 27** **Communauté urbaine du Grand Lyon**  
« " L'Anneau Bleu ", scène d'observation et d'expérimentation dans le champ du développement durable »
- 28** **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**  
« Le PACTE pour la citoyenneté »
- 29** **Commune de Cran-Gevrier**  
« Un plan vert au cœur de la ville, en concertation avec les habitants »

### Associer les acteurs au projet d'aménagement

- Développer des outils et des modes de sensibilisation, de formation, de consultation, de concertation, de co-production
- Adapter l'information, la communication et la participation aux différents publics (riverains, futurs usagers, grand public, entreprises, associations...)
- Adapter l'information, la communication et la participation aux différents temps du projet (amont, programmation, conception, réalisation, gestion/exploitation) et aux différentes échelles de territoires (quartier, ville, intercommunalité)
- Faire participer les usagers à la gestion des aménagements (budgets participatifs, comité de quartier...)

- 9** **Ville de Combs-la-Ville**  
« Démarche Qualité(s) (environnementale, architecturale, urbaine, paysagère) pour un aménagement durable des quartiers Nord-Est »
- 10<sup>(1)</sup>** **SAN de Sénart**  
« Charte de qualité environnementale des parcs d'activités »
- 14** **Ville de Saint-Denis**  
« Un habitat durable pour un quartier désirable »
- 15** **Communauté d'agglomération Rennes Métropole**  
« Un réseau de compétences au service des aménageurs mobilisés sur le développement durable »
- 22** **Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA)**  
« Une zone d'activité intégrant les principes du développement durable »
- 24** **Ville de Clermont-Ferrand et ADUHME (agence locale des Énergies)**  
« Un projet de coopération européenne pour favoriser l'aménagement de la ZAC de Tremonteix selon une démarche de Haute Qualité Environnementale »
- 28** **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**  
« Le PACTE pour la citoyenneté »
- 31** **Ville de Romans et Communauté de communes du Pays de Romans**  
« Contrat de nappe de l'aquifère de la plaine romanaise (coopération ville-campagne pour une protection durable de la ressource en eau) »
- 32** **OPAC 38**  
« Un agenda 21 d'organisme »

 **Lille Métropole** : Dans le cadre d'un des projets sélectionnés (« Nouveau Mons ») sur un quartier ANRU couvrant 5000 logements, une maison de quartier a été créée. Une information et une concertation ont été menées auprès des habitants pour la phase de démarrage du projet.

 **Saint-Etienne Métropole** : Le projet repose sur l'articulation entre les entreprises, les collectivités et la zone, par l'application du procédé SD 21000 au territoire, via un processus de concertation. Une enquête a permis de mieux connaître les attentes de chacun et a abouti à la définition d'un projet de zone.

C'est sous cette impulsion que les entreprises du Parc, impliquées dans la démarche, ont créé le Réseau d'Entreprises de la Zone d'Activités de Molina et de l'Est Stéphanois (REZAMES) et qu'un partenariat fort entre Saint-Etienne Métropole et cette association s'est mis en place : l'objectif étant d'avoir une approche développement durable pour la gestion de la zone, dans le cadre d'un partenariat privilégié public/privé.

Aujourd'hui, la création d'un « espace collaboratif » entre Saint-Etienne Métropole et les entreprises est envisagée, favorisant les échanges d'informations et une adhésion collective aux objectifs visés.

 **Grand Lyon : Charte d'objectifs " L'Anneau Bleu "**

Les partenaires du projet (syndicat d'aménagement du canal de Jonage, SYMALIM -Grand Parc Miribel Jonage, Communauté de communes de Miribel, EDF et Grand Lyon) ont défini 3 objectifs pour ce territoire : développer les liaisons avec l'agglomération pour en favoriser l'accès, décloisonner les quartiers et valoriser le patrimoine hydraulique et écologique du site. Pour répondre à ces 3 objectifs, une plate-forme de concertation permanente entre les partenaires a été mise en place, autour d'une Charte d'objectifs.

 **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné : Charte d'engagement des rapporteurs citoyens**

Elle précise le cadre de la concertation et le rôle des rapporteurs : désignés sur la base du volontariat, ils défendent les intérêts de la population auprès des élus du Syndicat.

 **Commune de Cran-Gevrier : Charte du Conseil Communal de Concertation (CCC)**

Le Conseil Communal de Concertation est un organe consultatif, une instance de réflexion et de propositions, qui approfondit par ses études et avis les questions d'ordre communal, qui donne des avis à la municipalité et au conseil municipal sur les différents projets collectifs.

Il est composé d'habitants, élus et personnalités non élues représentant le tissu économique, social, culturel, éducatif et associatif de la Ville. Il est constitué de 3 sous-commissions (cadre de vie, gestion de l'espace / solidarité, insertion, éducation / culture, sport, animation).

En fonction de la thématique, les sous-commissions suivent les différents projets de la Ville.

D'autres structures participatives existent, en particulier les 6 Groupes de quartier créés dans le cadre des Assises de la Vie Locale (AVL), qui sont ouverts à tous les habitants sur la base du volontariat (les groupes représentent aujourd'hui environ 340 personnes).

Le passage devant ces instances est devenu incontournable et est entré dans les pratiques des services. Les projets reçoivent l'accord de l'AVL et du CCC avant la réalisation.

 **SAN de Sénart : L'entreprise éco-responsable**

Dépliant de sensibilisation des entreprises sur leur rôle dans la mise en œuvre du développement durable.

 **Rennes Métropole : Guide de l'urbanisme et de l'habitat durables (Pays de Rennes)**

Ce guide, destiné aux collectivités et aux professionnels, présente les questions préalables à se poser, les enjeux ainsi que les principes à mettre en œuvre pour inscrire les ZAC et les lotissements dans une démarche de développement durable.


 **Rennes Métropole : Guide pour un aménagement durable à Rennes Métropole**

Ce document est destiné aux aménageurs sur des secteurs publics (collectivités, SEM...) ou privés (promoteurs...).

 **Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) : Charte développement durable de la zone d'activités**

Mise en place en partenariat avec les entreprises, la charte vise notamment à inciter les entreprises qui s'installeront dans la ZA à mettre en œuvre des techniques « développement durable » dans leur implantation, en particulier dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées, de la performance énergétique des bâtiments et de l'éco-construction. Cette charte est déclinée dans tous les autres documents (cahier de prescriptions environnementales...). Elle est l'aboutissement d'un processus de sensibilisation et de collaboration engagé depuis 2005.

Le Plan climat, réalisé sur l'agglomération, a également été intégré à la Charte.

 **Ville de Romans et Communauté de communes du Pays de Romans** : Le projet de coopération entre la ville et la campagne pour protéger durablement l'aquifère autour de la ville de Romans en associant tous les usagers de l'eau a été mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'eau et la Région. Un travail de mobilisation a été mené par les élus (via la Commission de gestion de l'eau). Pour impliquer directement le monde agricole, des groupes thématiques et des conférences-débats avec les agriculteurs ont été mis en place.

Un poste dédié à la mise en œuvre du projet a également été créé pour la surveillance des eaux profondes et des eaux de surface, ainsi que pour l'animation du réseau d'acteurs.

Une information régulière dans la Presse quotidienne régionale (PQR) et la presse locale est réalisée.

Par ailleurs, des séances de démonstration de matériel ont été organisées pour les services techniques des communes.

Enfin, une « ferme pilote » développant des techniques alternatives a été mise en place pour permettre d'acquérir des références en matière de désherbage mécanique, etc.

 **OPAC 38 : Livrets Utilisateur**

Documents à destination des locataires de chaque résidence qui présentent les installations mises en place par l'Opac, les conseils à suivre pour leur utilisation et leur entretien, et les impacts environnementaux et sanitaires (chauffage, eau, consommations électriques, produits d'entretien, parties communes, tri...)

 **OPAC 38 : Différents outils de sensibilisation pour différents publics**

Bande-dessinée « les aventures d'Eco et Taxo : petit guide des économies d'énergie à l'usage des terriens » ; Fiches-conseil thématiques pour les locataires (chauffage, transports, factures) ; « Guide astucieux pour gagner en efficacité environnementale » (distribué aux salariés).

## DÉMARCHE : Comment favoriser la participation des acteurs ? (suite)

- 33 **Ville d'Échirolles**  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »
- 35 **Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation**  
« Programme Constellation : démarche intégrée et prospective d'analyse et d'évaluation de la Qualité Urbaine Durable »
- 36 **Ville de Narbonne et OPHLM de la Narbonnaise**  
« Requalification d'une Zone Urbaine Sensible dans le cadre de la Charte méditerranéenne de l'habitat »
- 38 **URO Habitat Languedoc-Roussillon**  
« " Le Domomètre ® " : processus de conception intégré du développement durable et de la qualité environnementale »
- 40 **Ville de Nice**  
« Le Plan Paysage : un élément de développement durable du Plan local d'urbanisme en élaboration »

### Assurer la réactivité et la transparence du système

- Rester ouvert aux évolutions (de la population, du contexte etc...)
- Rendre compte et évaluer les apports de la participation
- Mobiliser les moyens nécessaires (humains et financier)
- Intégrer le temps que nécessite la participation dans l'échéancier du projet





**Ville d'Échirolles :** De nombreux outils de concertation autour de l'agenda 21, du Projet de Ville et de l'opération Centre Ville ont été mis en place, dès le début des années 90 : groupes de travail thématiques habitants ; appel à idée initial (auprès d'architectes urbanistes, historiens, sociologues, économistes, communicants) ; Forum Habitant sur l'urbanisme (quel projet pour le Centre) ; bus exposition présentant les options du projet de Centre et du Projet de Ville ; enquête dans tous les foyers pour amener de l'information à domicile et recueillir les avis sur l'esquisse d'aménagement du Centre Ville (plus de 19.000 réponses) ; réunions thématiques publiques de proximité (1 fois par mois) ; 4 Comités de concertation de la vie locale créés en 1999 devenus comités de quartiers (depuis 2002) ; une Charte de la participation citoyenne adoptée en novembre 2004 ; création d'images de synthèse en 3D permettant une meilleure compréhension du projet par le grand public...



**Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation :** Des rencontres ont été organisées en amont du projet avec l'ensemble des acteurs (élus, experts thématiques, professionnels de l'aménagement et de la construction...) et de nombreux outils ont été créés pour les informer (séminaire avec les élus ; comité consultatif environnement avec les associations de quartier ; réunions avec les commerçants, les associations et les riverains ; réunions avec le personnel de la Ville de Blagnac (800 agents) ; mise en place d'une exposition et d'un « Show room » au cœur de la zone (images de synthèse, plan) ; réunions d'information/sensibilisation auprès des promoteurs, architectes et bureaux d'études de l'agglomération toulousaine.)



**Ville de Narbonne et OPHLM de la Narbonnaise :** La conception du projet et sa mise en œuvre ont été soutenues par la concertation directe, par des réunions spécialisées et des réunions de quartier. De plus, des entretiens de groupe et des entretiens individuels avec les locataires ont été réalisés. Le projet s'est appuyé sur le " Domomètre ® " (voir fiche n°38) pour identifier la maîtrise d'ouvrage, le comité de suivi et les collectivités locales.



#### **Narbonne : La Charte méditerranéenne de l'Habitat**

La Ville de Narbonne adhère à la Charte afin d'utiliser un processus de conception intégré qui fixe des objectifs de qualité et de réussite du programme. Il s'agit d'un support pédagogique qui permet un dialogue constructif avec les concepteurs afin de trouver des solutions adaptées, cohérentes et réalistes.



#### **URO Habitat Languedoc-Roussillon : L'Almanach des bon gestes**

Réalisé avec le concours du Comité des sages de la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), partenaire de « Convergence 2007/2010 », ce document sera bientôt offert à l'ensemble des résidents du parc locatif social de Languedoc-Roussillon. Il aborde les questions suivantes : comment puis-je réduire mes charges en quelques gestes ? Comment diminuer ma facture d'eau ? Comment préserver et respecter mon environnement ? Comment utiliser au mieux mes équipements techniques ? Comment me sentir en sécurité et protéger ma famille ? Comment faire de mon logement un espace de vie agréable ? Comment optimiser mes déplacements ? Quelles démarches lorsque je déménage et emménage ?



**Ville de Nice :** La phase de réflexion du Plan Paysage a pris en compte les territoires limitrophes de la ville. Un questionnaire, accessible en ligne sur Internet et en version papier, a permis de recueillir la perception des habitants, et les résultats ont été soumis à l'approbation de la population. L'état des lieux a été croisé avec le regard des habitants (via les conseils de quartiers). Le comité de pilotage a validé le diagnostic, les enjeux et le programme d'action lors de deux comités de pilotage.

## DÉMARCHE : Comment organiser le pilotage ?

### Asseoir la décision

- Impliquer les élus (portage politique) et associer les compétences techniques et financières
- Articuler les niveaux de décision en respectant le principe de subsidiarité et prendre en compte les avis des instances participatives

- 3 **Communauté Urbaine Lille Métropole**  
« La démarche MIEL 21 : Mutualisation des Initiatives Ecocitoyennes Locales »
- 4 **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)**  
« Natureville : réseau et label régional de projets environnementaux »
- 12 **Association Espaces**  
« Participation à la co-construction de l'aménagement durable du Val-de-Seine à travers une dynamique d'insertion sociale et professionnelle »
- 28 **Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné**  
« Le PACTE pour la citoyenneté »
- 33 **Ville d'Échirolles**  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »

### Assurer la pérennité et l'évolution du projet

- Former les élus, les responsables, les techniciens et les différents partenaires aux enjeux et aux méthodes du développement durable
- Formaliser clairement le fonctionnement interne autour du projet
- Développer les partenariats et favoriser la pluridisciplinarité des équipes
- S'organiser pour permettre une évolution du projet au cours du temps
- Formaliser et afficher clairement les critères de choix liés au développement durable
- Former, sensibiliser les usagers des quartiers à leur fonctionnement

- 7 **Association Départementale Gens du Voyage Essonne (ADGVE)**  
« Pour un habitat adapté aux gens du voyage »
- 9 **Ville de Combs-la-Ville**  
« Démarche Qualité(s) (environnementale, architecturale, urbaine, paysagère) pour un aménagement durable des quartiers Nord-Est »
- 11 **EPA Seine Arche**  
« Aménagement durable et territoire »
- 25 **EPURES (agence d'urbanisme de la région stéphanoise)**  
« Mise en place d'un Conseil en Mobilité dans l'agglomération stéphanoise »
- 33 **Ville d'Échirolles**  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »
- 35 **Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation**  
« " Programme Constellation " : démarche intégrée et prospective d'analyse et d'évaluation de la Qualité Urbaine Durable »



**Lille Métropole** : Le Comité de pilotage MIEL 21 regroupe 12 partenaires très divers (distributeur d'eau, banques, institutionnels, techniciens...). Les institutions membres du groupe de pilotage se sont engagées à apporter chacune une contribution technique ou financière à travers un document d'intention, la charte des partenaires MIEL 21, et par des conventions bilatérales avec LMCU.



**MRES (réseau Natureville)** : Une forte mobilisation des partenaires et acteurs s'est opérée autour de 3 comités :

- Le comité technique régional instruit les dossiers des opérations candidates au label Natureville. Ses recommandations transmises au comité de pilotage servent d'aide à la décision. Lieu de débats, il rassemble les experts indispensables pour garantir la qualité du « pré-choix », qu'il donne au comité de pilotage. Il est constitué des binômes techniques des comités locaux, des partenaires financiers et d'experts sollicités pour leurs compétences, issus des services techniques des villes, d'associations, d'organismes parapublics...
- Le comité de pilotage Natureville est l'organe décisionnel de la démarche régionale. Il comprend 4 collèges : le collège institutionnel (regroupant les partenaires financiers), le collège ville (regroupant les différentes villes impliquées dans la démarche), le collège technique (regroupant des organismes reconnus pour leurs compétences régionales), le collège associatif (regroupant les associations porteuses de la démarche localement).
- Les comités locaux (ville) co-présidé par un élu et une association de terrain citoyenne.



**Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné** : Le Syndicat Mixte a organisé des commissions territoriales réunissant élus, services de l'Etat, EPCI limitrophes, acteurs locaux, techniciens et associations, sous 3 formes : les commissions thématiques (pour alimenter le diagnostic territorial et définir les orientations générales du PADD) ; les commissions territoriales par canton (pour présenter le diagnostic territorial et les scénarii du PADD) ; les commissions organisées par sous secteurs territoriaux, qui ont permis de préciser les orientations générales du SCOT.



**Ville d'échirolles** : Des structures de travail collaboratif ont été mises en place (3 niveaux de pilotage) :

- L'Atelier Technique Centre Ville (services de la Ville, mandataire et bureaux d'étude technique) - réunion une fois par semaine pour examiner les projets à chaque étape de leur réalisation ;
- Le Groupe Stratégie urbaine (l'équipe de maîtrise d'ouvrage urbaine avec 3 adjoints et les services) - une réunion par mois.
- Le Groupe de Pilotage Centre ville qui regroupe les deux groupes mentionnés ci-dessus ainsi que le Maire et d'autres adjoints (une réunion tous les trois mois).

La direction du développement urbain et de l'architecture gère l'animation des 3 groupes de travail.

La Ville s'est adjointe les compétences d'un architecte-urbaniste dès l'origine du projet, d'un mandataire de travaux pour les espaces publics, de bureaux d'études techniques (Voirie, Réseaux et Divers, paysage, circulation). Enfin, pour la ZAC Centre 2, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Qualité Environnementale est venue compléter le dispositif pour établir le projet d'aménagement durable de l'opération et vérifier notamment si les projets des promoteurs vont dans le sens de la Charte et le cas échéant, les réorienter.



**Combs-la-Ville : Système de Management et d'Aménagement Durable (SMAD)**

Ce document donne les règles précises du pilotage (rôle et responsabilités des différents acteurs)



**EPA Seine-Arche : Cahier des charges pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable**



**Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation** : Des experts de plusieurs disciplines ont été sollicités sur les aspects d'urbanisme, de gestion de l'eau, de sécurité urbaine, de développement durable... Grâce à cette approche croisée, les questions urbaines, environnementales, sociales et culturelles ont pu être prises en compte dès la définition des opérations.

Par ailleurs, le développement durable a été intégré à toutes les étapes des opérations : depuis la définition des engagements sur les projets urbains d'ensemble, jusqu'au suivi des chantiers, des outils ont été produits pour faciliter l'intégration du développement durable dans la prise de décision, le suivi et l'évaluation à chaque phase.

## DÉMARCHE : Comment mettre en place une évaluation partagée ?

### Définir une méthode avec les acteurs et préciser les indicateurs pertinents

- Identifier les objectifs auxquels doit répondre l'aménagement
- Définir une méthode d'évaluation dès la conception du projet
- Associer les acteurs dès les premières étapes de l'évaluation et de manière continue

- 2 **Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral**  
« Construction d'un quartier 21 et transformation de l'action publique »
- 6 **Ville des Mureaux**  
« Agenda 21 local et référentiel pour le suivi et l'évaluation des projets de la ville »
- 9 **Ville de Combs-la-Ville**  
« Démarche Qualité(s) (environnementale, architecturale, urbaine, paysagère) pour un aménagement durable des quartiers Nord-Est »
- 19 **Association R.E.S.P.E.C.T,**  
« Analyse et évaluation des documents sectoriels de planification territoriale »
- 27 **Communauté urbaine du Grand Lyon**  
« " L'Anneau Bleu ", scène d'observation et d'expérimentation dans le champ du développement durable »
- 32 **OPAC 38**  
« Un agenda 21 d'organisme »
- 33 **Ville d'Échirolles**  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »
- 38 **URO Habitat Languedoc-Roussillon**  
« " Le Domomètre ® " : processus de conception intégré du développement durable et de la qualité environnementale »

### Rendre compte et permettre l'évolution du projet

- Mesurer les améliorations, vérifier la cohérence et la pertinence du projet et nourrir l'avenir du projet
- Communiquer et mettre en débat les indicateurs

- 12 **Association Espaces**  
« Participation à la co-construction de l'aménagement durable du Val-de-Seine à travers une dynamique d'insertion sociale et professionnelle »
- 35 **Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation**  
« Programme Constellation : démarche intégrée et prospective d'analyse et d'évaluation de la Qualité Urbaine Durable »
- 37 **Réseau Culturel Terre Catalane & Pays de l'Agly**  
« La rencontre entre patrimoine et territoire : vers un tourisme durable »



#### **Dunkerque Grand Littoral : Grille de questionnements pour la prise en compte du développement durable**

Une grille de questionnements a été créée pour aider les acteurs du territoire à évaluer leurs pratiques et à intégrer le développement durable dans leurs projets, autour de 14 thématiques.



**Les Mureaux** : Une méthode d'évaluation a été mise en place pour les 3 volets prioritaires de l'agenda 21 (déchets, transports et énergie) : construction des indicateurs pour chaque action, validation des indicateurs et lancement d'un Plan carbone.



#### **Les Mureaux : Tableau de bord Suivi des actions Agenda 21**

Pour chaque action de l'agenda 21, le tableau de suivi permet d'identifier le thème concerné, les objectifs généraux de l'action, les réalisations, les indicateurs et l'impact carbone.



#### **Combs-la-Ville : Grilles d'analyse des projets et de la démarche générale**

Cette grille compote : objectifs opérationnels, questionnements, indicateurs d'actions et de performance et points d'amélioration.



#### **Association R.E.S.P.E.C.T : Analyse et évaluation des documents sectoriels de planification territoriale**

Pour anticiper sur l'application de la directive 42CE01 imposant aux collectivités d'évaluer les implications environnementales des programmes locaux, deux expérimentations ont été menées :

- La Ville de Toulouse a choisi de créer une méthodologie et un référentiel d'évaluation de son PLU contenant 25 indicateurs.
- La Communauté d'agglomération de Niort travaille conjointement sur l'évaluation environnementale de son PDU (mise en œuvre d'un observatoire des déplacements reposant sur des indicateurs) et de son SCOT.



#### **Grand Lyon : Grille de questionnements développement durable**

Cet outil, à destination des élus et des techniciens, permet d'intégrer le développement durable en amont de toute démarche en identifiant des critères de choix. Son usage sera systématisé lors de la définition des projets. L'identification des critères de développement durable qui conditionneront les projets permettra de suivre, d'évaluer et de réorienter les projets.



**OPAC 38** : Un tableau de bord avec des indicateurs est mis en place pour évaluer l'impact des actions au regard des différentes dimensions du développement durable. Un groupe de travail composé de salariés, d'habitants, de représentants des collectivités et des partenaires économiques a été mis en place. Ce groupe recevra une formation spécifique.

Chaque action est assortie d'un objectif et d'un indicateur de suivi. L'OPAC 38 évaluera si les actions atteignent leur objectif, via le groupe d'évaluation participative et un Bilan carbone de l'entreprise qui en cours d'élaboration avec l'ADEME.



**Ville d'Échirolles** : Le suivi et l'évaluation des projets de la ZAC Centre 2 sont réalisés par les différents groupes de travail Centre Ville constitués des principaux acteurs concernés et par l'AMO qualité environnementale, en lien avec les promoteurs et les maîtres d'œuvre. Des outils de suivi ont été mis en place (fiches projets, indicateurs,...).

Un suivi-évaluation des bâtiments pendant 2 ans après livraison (consommations eaux, énergies, usagers des garages à vélo, entretien des espaces verts...) est également mis en œuvre.



#### **URO Habitat LR : « Le Domomètre »**

Le Domomètre® est un outil d'orientation et de mesure du développement durable à l'intention des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre pour la réalisation de projets durables (aménagement, constructions neuves, réhabilitation et rénovation urbain).

Il a pour fonction de les aider à déterminer les éléments de programmation d'une opération immobilière au regard des 14 cibles HQE et de 16 critères transversaux de développement durable, et de les aider à dégager les sources de financement des actions retenues.

Une trentaine d'opérations ont été inscrites dans ce processus de conception, 3 ZAC en ont également bénéficié, ainsi qu'une quarantaine de projets soutenus par la Région Languedoc-Roussillon.



#### **Association Espaces : Grilles d'analyse des projets**

Ces grilles ont pour but d'identifier les projets à dimension durable et de mesurer l'impact sur l'environnement, l'activité économique et la contribution à la création d'emplois. Elles permettent également de formaliser les échanges entre les acteurs.



#### **Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation : Démarche de Qualité Environnementale**

Tableau de bord de suivi des projets (bâtiments) pour le quartier Andromède



**Réseau Culturel Terre Catalane & Pays de l'Agly** : Une démarche qualité dans les sites patrimoniaux a été lancée afin d'adapter l'offre aux demandes des différents publics, en recherchant un équilibre entre protection (du patrimoine, de la nature...) et développement du tourisme

et de la fréquentation : un guide Afnor a été réalisé avec les équipes des sites. Ce document décrit les engagements en termes de services auxquels les sites doivent répondre : signalétique, aménagements, informations, sécurité, accueil publics spécifiques... Le référentiel intègre des indicateurs de développement durable : économie, social, éthique et environnement

## DÉMARCHE : Comment favoriser la transversalité des approches ?

**Articuler le projet avec les documents de planification (SCOT, PLU, schéma de secteurs...), les politiques intercommunales (TPU...), les zones de protection (ZPPAUP, ZNIEFF, Natura 2000...), les projets de territoire de développement durable (agenda 21, Charte de pays...)**

- 3 **Communauté Urbaine Lille Métropole**  
« La démarche MIEL 21 : Mutualisation des Initiatives Ecocitoyennes Locales »
- 4 **Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)**  
« " Natureville ", réseau et label régional de projets environnementaux »
- 9 **Ville de Combs-la-Ville**  
« Démarche Qualité(s) (environnementale, architecturale, urbaine, paysagère) pour un aménagement durable des quartiers Nord-Est »
- 40 **Ville de Nice**  
« Le Plan Paysage : un élément de développement durable du Plan local d'urbanisme en élaboration »

**Faire appel à des méthodes de travail transversales**

- Du diagnostic à la réalisation et à la mise en œuvre du projet, conserver une approche transversale
- Développer collectivement des outils
- Faire appel à la prospective pour construire une vision commune de l'avenir du territoire dans lequel s'inscrit l'aménagement

- 33 **Ville d'Échirolles**  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »

**Faire appel à des méthodes de travail transversales**

- Du diagnostic à la réalisation et à la mise en œuvre du projet, conserver une approche transversale
- Développer collectivement des outils
- Faire appel à la prospective pour construire une vision commune de l'avenir du territoire dans lequel s'inscrit l'aménagement



**Ville de Nice :** Le Plan paysage (en particulier le programme d'action) s'articule au Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, le Plan paysage impacte l'élaboration du PLU et la préparation du SCOT. Lors de l'élaboration du programme d'action, un « cahier urbain du Plan Paysage » a été rédigé, qui reprend l'ensemble des actions et enjeux validés qui peuvent être déclinés en règles d'urbanisme. Ces éléments sont intégrés au PLU. Le Plan paysage s'articule également avec les objectifs de la Charte pour l'Environnement de la Ville et avec ceux de l'agenda 21 « Quartiers durables basse vallée du Paillon ».



**MRES (réseau Natureville) :** Aux échelles départementale et régionale, la MRES entretient un dialogue étroit avec les collectivités, qui permet de mettre le projet Natureville en lien avec des politiques publiques de l'environnement : Trame Verte et Bleue régionales, agenda 21 départemental, politique régionale d'encouragement des Agenda 21, etc.

## DÉMARCHE : Comment mettre en œuvre une stratégie d'amélioration continue ?

### Fixer des objectifs clairs et engageants au regard des enjeux du territoire et des finalités du développement durable

- Hiérarchiser les priorités en conciliant enjeux territoriaux et finalités du développement durable
- Se donner des objectifs précis et se fixer des échéances

- 10<sup>(\*)</sup> SAN de Sénart  
« Charte de qualité environnementale des parcs d'activités »
- 11 EPA Seine Arche  
« Aménagement durable et territoire »

### Responsabiliser les acteurs aux enjeux du DD dans la conception du projet et la conduite d'opérations

- Favoriser l'exemplarité pour créer des effets d'entraînement et faire évoluer les comportements

- 3 Communauté Urbaine Lille Métropole  
« La démarche MIEL 21 : Mutualisation des Initiatives Ecocitoyennes Locales »
- 4 Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)  
« " Natureville ", réseau et label régional de projets environnementaux »
- 6 Ville des Mureaux  
« Agenda 21 local et référentiel pour le suivi et l'évaluation des projets de la ville »
- 9 Ville de Combs-la-Ville  
« Démarche Qualité(s) (environnementale, architecturale, urbaine, paysagère) pour un aménagement durable des quartiers Nord-Est »
- 14 Ville de St Denis  
« Un habitat durable pour un quartier désirable »
- 16 Communauté d'agglomération Vitré Communauté  
« Construire ensemble et au moyen du saule tressé un cadre de vie attractif »
- 24 Ville de Clermont-Ferrand et ADUHME (agence locale des Énergies)  
« Un projet de coopération européenne pour favoriser l'aménagement de la Zac de Tremonteix selon une démarche de Haute Qualité Environnementale »
- 31 Ville de Romans et Communauté de communes du Pays de Romans  
« Contrat de nappe de l'aquifère de la plaine romanaise (coopération ville-campagne pour une protection durable de la ressource en eau) »
- 33 Ville d'Échirolles  
« La mise en œuvre de l'agenda 21 local sur un projet d'aménagement : la ZAC Centre 2 »
- 34 IMDDT (Institut du management du Développement Durable et des territoires)  
« Adaptation et expérimentation du guide SD 21000 aux collectivités locales »
- 35 Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation  
« Programme Constellation : démarche intégrée et prospective d'analyse et d'évaluation de la Qualité Urbaine Durable »

### Favoriser des modes et des pratiques de gestion innovants des aménagements

- Anticiper les évolutions futures (réglementaires, climatiques, sociales, économiques, technologiques...) et intégrer la notion de réversibilité des aménagements
- Développer le management environnemental (verdissage, HQE, certifications, cycle de vie des produits, écologie industrielle...)





#### SAN de Sénart :

- **Charte de développement durable des parcs d'activités** : Document stratégique succinct (4 pages) d'engagement politique du territoire en matière de développement durable sur les parcs d'activité économique. Ce document est diffusé aux acquéreurs et aux entreprises.
- **Engagement des entreprises** : Déclinaison de la charte pour les entreprises.
- **Programme d'aménagement développement durable (privé ou public)** : C'est une traduction opérationnelle de la démarche de développement durable pour les parcs d'activités de Sénart, à l'attention des acteurs intervenant sur l'aménagement des parcs. Les pistes d'actions déclinées dans ce document poursuivent trois grandes ambitions : un cadre de vie de qualité ; une prise en compte exemplaire de l'environnement ; une démarche de projet.



#### EPA Seine-Arche : Charte d'engagements développement durable

Ce document fixe le niveau d'ambition et les priorités en matière de développement durable. Elle donne le cap à l'ensemble des acteurs concernés : services de la ville, les urbanistes et paysagistes, les promoteurs et leurs maîtres d'œuvre, les occupants des logements et utilisateurs des espaces publics.



#### MRES (réseau Natureville) : Grille d'analyse des projets

Pour l'attribution du label régional Natureville, les projets sont analysés au regard de 5 séries de critères (acteurs, concertation, écologie urbaine, animation et exemplarité).



#### Combs-la-Ville : Cahier des préconisations associé au PLU

Ce cahier des préconisations est un document incitatif créé à l'attention des particuliers, promoteurs-constructeurs et services communaux. Il complète les dispositions réglementaires et opposables du Plan Local d'Urbanisme. L'enjeu majeur de ce document est de guider l'aménageur vers la mise en œuvre de pratiques plus qualitatives et plus respectueuses de notre environnement.



#### CA Vitry Communauté :

Le projet d'aménagement, via la technique du saule tressé, a fortement interpellé les acteurs locaux et a permis de déclencher la mise en place d'un agenda 21 local d'agglomération.



#### Ville de Clermont-Ferrand et ADUHME : L'organisation d'un déplacement en Allemagne avec les élus, les services et les partenaires

(visite de quartiers à Hanovre et à Fribourg-en-Brisgau) a été un élément déclencheur de la mobilisation des acteurs. Suite à cette visite, il a été proposé aux acteurs de la société civile (associations, comités de quartiers, etc.) de participer aux échanges avec les autres villes européennes et de rencontrer leurs homologues ayant participé au montage de quartiers écologiques en Allemagne. L'objectif du projet est de créer une méthodologie et une valorisation de la gouvernance dans l'aménagement d'un quartier selon une démarche de qualité environnementale.



#### Ville de Clermont-Ferrand et ADUHME : Label ZPH

Le label Zone Pilote Habitat (ZPH) a pour objectif de promouvoir un aménagement écologique pour les ZAC et de répondre aux défis suivants : attractivité résidentielle, mixité sociale et intergénérationnelle, qualité immobilière et environnementale. Ces opérations pilote doivent servir d'exemples et permettre de faire évoluer les pratiques. Le projet d'aménagement de la ZAC Trémonteix a récemment obtenu la labellisation ZPH.



#### Ville de Romans et CC du Pays de Romans : Plusieurs outils de sensibilisation ont été mis en place : distribution d'un livret sur l'entretien des jardins aux jardiniers amateurs ; diffusion de données sur la qualité des eaux et le fonctionnement de la nappe ; accompagnement des jardiniers amateurs par un animateur. Pour les agriculteurs, un conseil individualisé et des formations sur l'utilisation des pesticides et sur les méthodes alternatives au désherbage chimique sont proposés. En interne, des plans de désherbage communaux et des formations des agents des services techniques ont été réalisés. Deux actions avec le monde éducatif ont été lancées : une réflexion sur l'évolution du métier de jardinier dans les collectivités en partenariat avec le lycée horticole et le CNFPT ; et, des animations auprès des scolaires sur le thème des jardins, assurées par la ferme de Cocagne. Enfin, un concours de projets citoyens sur le développement durable a été lancé .



#### Ville d'Échirolles : Charte de qualité environnementale pour la ZAC Centre 2

La Charte, réalisée en partenariat avec une AMO Qualité Environnementale, porte sur 2 volets : l'aménagement (espaces publics, voirie, réseaux...) et les constructions. Elle est opposable aux promoteurs candidats. Elle permet surtout de dialoguer avec les promoteurs et de fixer ensemble des objectifs. Deux documents leur sont fournis : un sur les données environnementales et l'autre sur le cadre bâti. Par ailleurs, ils sont tenus de remplir plusieurs critères pour évaluer l'enveloppe des bâtiments et doivent également avoir une AMO Qualité Environnementale.



#### Ville d'Échirolles : Des réunions de sensibilisation et d'information sur le projet avec l'AMO. Qualité environnementale de la Ville

ont été organisées avec les promoteurs. Ceci a eu un impact sur les promoteurs locaux qui transforment peu à peu leurs pratiques. Les promoteurs sont également incités à créer des livrets d'accueil « Bons usages du bâtiment » pour les acquéreurs et locataires.



#### IMDDT : « Développement durable et responsabilité sociétale - SD 21000 appliqué aux collectivités territoriales - Guide pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management des collectivités territoriales »

Le document, élaboré en partenariat avec l'AFNOR, est une aide à la réflexion avant de s'engager dans un agenda 21 local ou tout autre démarche de développement durable (définition des enjeux propres à la collectivité, définition des objectifs prioritaires, et refonte des pratiques de gouvernance pour établir sa propre stratégie de développement durable). Ce guide permet de sensibiliser les acteurs aux enjeux du développement durable, de confirmer que le dispositif stratégique est engagé dans une démarche de développement durable et d'améliorer les démarches de projet en cours.



#### Ville de Blagnac & SEM Blagnac Constellation : L'îlot 14 sur Andromède (plus de 1000 m2 de bureaux, 65 logements) est une opération pilote

en termes de construction bioclimatique et de performances énergétiques, pour une éventuelle transférabilité sur d'autres îlots. Doté notamment d'une isolation hautement performante, de panneaux solaires thermiques, d'une pompe à chaleur géothermique, le projet affiche une performance de Cref = 45% pour les logements et vise le label Bâtiment Basse Consommation pour les bureaux (Cref = 50%).

***Les 40 fiches de présentations  
des projets lauréats***

*(contexte, jeux des acteurs, points forts,  
outils et documents, contact)*

***Les outils et documents, classés par projet***

***La grille de questionnements***

***Les lettres d'information n° 1 et 2  
du 3<sup>ème</sup> appel à projets***

***Une bibliographie sur l'aménagement durable***



Le suivi des lauréats et le présent document ont été réalisés par l'Association 4D et l'agence DAC.

Nous remercions l'ensemble des équipes  
et le Comité national Agenda 21  
pour leur participation active à cette démarche



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

---

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable  
et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT)  
20 avenue de Ségur - 75007 Paris  
Tél. 01 42 19 20 21

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)